



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង  
Trial Chamber  
Chambre de première instance

**ឯកសារដើម**  
**ORIGINAL/ORIGINAL**  
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 15-Aug-2012, 09:16  
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS  
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

8 août 2012  
Journée d'audience n° 92

Devant les juges :

NIL Nonn, Président  
Silvia CARTWRIGHT  
YA Sokhan  
Jean-Marc LAVERGNE  
YOU Ottara  
THOU Mony (suppléant)  
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea  
IENG Sary  
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun  
Jasper PAUW  
Andrew IANUZZI  
ANG Udom  
Michael G. KARNAVAS  
KONG Sam Onn  
Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy  
DUCH Phary  
Matteo CRIPPA

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHAN Dararasmey  
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL  
Dale LYSAK

Pour les parties civiles :

PICH Ang  
Elisabeth SIMONNEAU-FORT  
LOR Chunthy  
SAM Sokong  
MOCH Sovannary  
SIN Soworn  
CHET Vanly  
Ferdinand DJAMMEN NZEPA  
Marie GUIRAUD  
VEN Pov

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

## TABLE DES MATIÈRES

## M. SUONG SIKOEUN (TCW-694)

Interrogatoire par Me Djammen Nzepa (suite) .....	page 3
Interrogatoire par M. le juge Lavergne .....	page 9
Interrogatoire par Me Kong Sam Onn .....	page 38
Interrogatoire par Me Guissé .....	page 60

## M. ONG THONG HOEUNG (TCW-490)

Interrogatoire par M. De Wilde d'Estmael (suite) .....	page 67
--	---------

## Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
Me DJAMMEN NZEPA	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KARNAVAS	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
M. le juge LAVERGNE	Français
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. ONG THONG HOEUNG (TCW-490)	Khmer
Me PAUW	Anglais
Me SIMONNEAU-FORT	Français
M. SUONG SIKOEUN (TCW-694)	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h00)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir.

5 L'audience est ouverte.

6 Ce matin, la Chambre continuera d'entendre la déposition du  
7 témoin Suong Sikoeun. Celui-ci sera interrogé par la partie  
8 civile puis par l'équipe de défense de Khieu Samphan.

9 Je demande au greffe de faire rapport sur la présence des parties  
10 et des personnes convoquées par la Chambre.

11 LE GREFFIER:

12 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes, sauf  
13 l'accusé Ieng Sary; il est dans la cellule temporaire. Il renonce  
14 à être présent physiquement dans le prétoire aujourd'hui. Il en a  
15 fait la demande par le truchement de son avocat. Le document de  
16 renonciation a été remis au greffe.

17 Concernant le témoin de réserve, M. Ong Thong Hoeung, il est dans  
18 la salle d'attente; il est disponible en attendant que la Chambre  
19 le convoque.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 La Chambre est saisie d'une demande de Ieng Sary. La demande est  
22 datée du 8 août 2012. L'accusé renonce à être présent dans le  
23 prétoire et demande à suivre l'audience depuis la cellule  
24 temporaire toute la journée d'aujourd'hui.

25 [09.03.25]

2

1 Le médecin traitant de l'accusé au centre de détention des CETC a  
2 ausculté Ieng Sary ce matin. Il a constaté que celui-ci était  
3 fatigué, qu'il souffrait de douleurs lombaires, et il a  
4 recommandé à la Chambre de laisser l'intéressé suivre l'audience  
5 depuis la cellule temporaire par le biais des moyens  
6 audiovisuels.

7 Ieng Sary, en raison de son état de santé, veut donc renoncer à  
8 son droit d'être présent dans le prétoire. Le médecin traitant a  
9 fait des recommandations tendant à ce qu'il puisse suivre  
10 l'audience depuis la cellule temporaire. Compte tenu du fait que  
11 l'accusé peut communiquer avec sa Défense, la Chambre fait droit  
12 à la demande présentée par Ieng Sary.

13 La demande est donc accordée pour toute la journée. La régie est  
14 priée de brancher le matériel audiovisuel dans la cellule  
15 temporaire pour toute la journée.

16 Ensuite, la décision de la Chambre concernant le document  
17 E172/27/3, qui est une demande de la défense de Nuon Chea. La  
18 Chambre est donc saisie d'une demande de la défense de Nuon Chea  
19 tendant à pouvoir utiliser un nouveau document durant  
20 l'interrogatoire du témoin TCW-490. Il est demandé que ce  
21 document soit produit devant la Chambre en application de la  
22 règle 87.4 du Règlement intérieur.

23 [09.05.35]

24 Il s'agit du document E172/27/3. À plusieurs reprises, la Chambre  
25 a souligné que les demandes de recevabilité de nouveaux éléments

3

1 de preuve, en application de la règle 87.4, doivent être  
2 présentées en temps utile.

3 Lorsqu'un nouveau document concerne un témoin précis, la demande  
4 d'admission d'un document doit généralement être déposée deux  
5 semaines avant la déposition du témoin en question pour que la  
6 demande soit considérée comme ayant été introduite dans les  
7 délais, comme la Chambre l'a précisé dans son mémorandum E218.

8 Le document que la défense de Nuon Chea entend produire devant la  
9 Chambre est dans le domaine public depuis avril 2009. La demande  
10 de la défense de Nuon Chea a été déposée le 3 août 2012, soit  
11 moins d'une semaine avant la date prévue pour la comparution du  
12 témoin TCW-490.

13 [09.06.54]

14 La défense de Nuon Chea n'a pas expliqué à quel moment ni par  
15 quel moyen elle a découvert ce document, ce qui a empêché la  
16 Chambre de déterminer si la Défense a agi ou aurait pu agir plus  
17 rapidement pour découvrir ce document.

18 La défense de Nuon Chea n'a donc pas satisfait aux conditions  
19 fixées à la règle 87.4 du Règlement intérieur, en conséquence de  
20 quoi la Chambre rejette cette demande.

21 La parole est à présent à l'avocat des parties civiles qui a été  
22 désigné pour l'interrogatoire de ce témoin, mais, avant cela, je  
23 voudrais savoir de combien de temps vous pensez avoir besoin pour  
24 achever votre interrogatoire du témoin Suong Sikoeun.

25 INTERROGATOIRE

4

1 PAR Me DJAMMEN NZEPA:

2 Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Cour.

3 Comme je vous l'ai indiqué hier, je n'aurai pas besoin de plus de  
4 30 minutes pour interroger le témoin. Trente minutes, ça sera le  
5 maximum.

6 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

7 Je vous remercie déjà d'être venu ce matin malgré votre état  
8 physique un peu... quelque peu précaire.

9 Nous allons poursuivre notre discussion, qui s'est interrompue  
10 hier sur un malentendu ou tout au moins sur un incident.

11 Alors, je voudrais revenir sur votre passage, sur votre passage  
12 au Ministère des affaires étrangères, sur votre séjour au  
13 Ministère des affaires étrangères.

14 Est-ce que vous avez le souvenir que certains cadres régionaux  
15 transitaient par votre Ministère?

16 M. SUONG SIKOEUN:

17 R. Premièrement, Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et  
18 Messieurs les juges, bonjour à tous.

19 Concernant le transit des cadres de base par le Ministère des  
20 affaires étrangères, je ne me souviens pas exactement de tous les  
21 détails.

22 Q. Merci, Monsieur le témoin.

23 Ce ne sont pas les détails qui étaient importants, c'était de  
24 savoir s'il y avait des cadres qui transitaient, mais vous pensez  
25 qu'il y a... il y avait effectivement sûrement là quelques cadres

5

1 régionaux qui transitaient.

2 [09.09.36]

3 Est-ce que vous savez à tout le moins ce que... ce qu'ils venaient  
4 faire au Ministère des affaires étrangères? Pourquoi  
5 passaient-ils par le Ministère des affaires étrangères?

6 R. Personne ne m'a dit quelles étaient les raisons de leur  
7 transit par le Ministère des affaires étrangères.

8 Toutefois, parmi les cadres de base, certains ont été désignés  
9 pour accomplir certaines missions diplomatiques au nom du  
10 Kampuchéa démocratique à l'étranger.

11 Q. Il y a, Monsieur le témoin, certains cadres dont vous n'avez  
12 pas idée précise de la destination où ils sont partis. Vous ne  
13 saviez pas qui... est-ce que vous saviez qui décidait par exemple  
14 du sort de ces personnes-là? Qui décidait de leurs affectations?  
15 Qui décidait de leurs départs du Ministère des affaires  
16 étrangères?

17 [09.11.02]

18 Comme je l'ai déjà dit, je ne savais pas. Ces cadres n'étaient  
19 pas placés sous ma supervision.

20 Q. Je vais... je vais aborder un autre domaine, Monsieur le témoin,  
21 concernant la situation des enfants, de ceux qui travaillaient au  
22 Ministère des affaires étrangères.

23 Est-ce qu'il était courant dans votre Ministère que les enfants  
24 soient séparés de leurs parents?

25 R. En général - et cela ne concernait pas que le personnel du



6

1 Ministère des affaires étrangères -, les enfants étaient séparés  
2 de leurs parents et séjournaient dans une unité différente.

3 Q. Monsieur le témoin, est-ce que ce système-là était, pour vous,  
4 pour vous qui aviez vécu à l'étranger... est-ce que ce système de  
5 séparation des enfants pour les mettre dans une unité... est-ce que  
6 vous acceptiez cela ou vous étiez contraint de l'accepter?

7 Comment vous l'aviez vécu? Comment vous l'aviez vécu pour ceux  
8 qui travaillaient au Ministère des affaires étrangères, cette  
9 séparation d'avec les enfants?

10 [09.13.02]

11 R. Apparemment, il n'y avait pas de problème, car, dans le centre  
12 où l'on s'occupait des enfants, la supervision était adéquate. La  
13 personne qui en était chargée s'occupait des enfants.

14 Ma femme pouvait même aller rendre visite à nos enfants au centre  
15 où l'on s'occupait des enfants. Ce n'était donc pas trop strict.

16 Q. Est-ce qu'on peut dire - parce que je crois comprendre que  
17 l'éducation qui était accordée aux enfants était une éducation  
18 tout à fait normale... mais certains ont pu dire...

19 Est-ce que vous avez ce sentiment que c'était finalement un  
20 endoctrinement des enfants, les mettre dans une cellule à part  
21 pour leur éducation?

22 Est-ce que c'était une éducation qui était à visée des intérêts  
23 du Parti, du système en présence à l'époque?

24 R. À l'époque, l'éducation n'était pas une de mes préoccupations.  
25 Je faisais confiance au Parti. Je voulais que mes enfants

7

1 s'engagent sur la même voie que moi, à savoir qu'ils aiment le  
2 pays, le peuple, et qu'ils sacrifient tout au service de la  
3 nation, du peuple et de la révolution.

4 [09.15.01]

5 Q. Est-ce que, après ces années, après des réflexions, après...  
6 vraiment... le temps passé, est-ce qu'on peut considérer que  
7 l'éducation qui a été donnée à ce moment-là a eu des résultats  
8 positifs sur les enfants de cette... de cette génération-là?

9 R. Monsieur le Président, dois-je répondre à cette question?

10 Elle me semble sans rapport avec l'objet de cette audience.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Vous devez y répondre.

13 M. SUONG SIKOEUN:

14 R. À l'époque, je n'y ai pas beaucoup réfléchi. La période du  
15 Kampuchéa démocratique n'a guère duré longtemps. En ce qui  
16 concerne l'éducation, le régime n'a pas duré suffisamment  
17 longtemps pour que l'on puisse apprécier les résultats du type  
18 d'éducation qui était prodigué.

19 [09.16.40]

20 Me DJAMMEN NZEPA:

21 Merci pour votre réponse, Monsieur le témoin.

22 Je voudrais passer à une... à une autre période et dans une autre  
23 région. Nous nous situons après les élections de 93, et puis il y  
24 a un événement qui... qui intervient à la direction de... du  
25 commandement des Khmers rouges en juin 94.

8

1 Est-ce que vous pouvez nous décrire un tout petit peu quel était  
2 le commandement de la... des Khmers rouges à cette époque, vers  
3 juin 94, est-ce que vous avez une idée?

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je vous en prie, Maître, allez-y.

6 Me GUISSÉ:

7 Je vous remercie, Monsieur le Président.

8 Bonjour à vous et bonjour à Messieurs, Mesdames de la Chambre.

9 Bonjour également à l'ensemble des parties.

10 [09.17.29]

11 Je me lève à ce stade pour faire une objection, puisque je ne  
12 pense pas que la question de mon confrère couvre la... le sujet du  
13 premier procès.

14 Me DJAMMEN NZEPA:

15 Il n'y a pas de difficulté particulière, si cette question ne  
16 couvre pas la période concernée, je crois que j'en ai... j'ai fait  
17 le tour.

18 J'avais prévu 30 minutes, mais je pense que j'ai fait le tour des  
19 questions principales que je voulais poser au sujet du Ministère  
20 des affaires étrangères.

21 Monsieur le Président, je ne vais pas abuser du temps de la Cour.

22 J'en ai terminé.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Merci.

25 Est-ce que les juges ont des questions à poser à ce témoin?

9

1 juge Lavergne, je vous en prie.

2 INTERROGATOIRE

3 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

4 Oui, merci, Monsieur le Président.

5 Q. Je suis donc le juge Jean-Marc Lavergne.

6 Bonjour, Monsieur Suong Sikoeun.

7 J'aurais quelques questions à vous poser. Je voudrais d'abord  
8 vous poser des questions concernant le contexte historique et  
9 revenir un petit peu sur le FUNK et le GRUNK.

10 Est-ce que vous pourriez nous dire, Monsieur le témoin, si à  
11 votre avis il existait une ligne politique claire et commune  
12 entre les différents groupes qui composaient le FUNK ou bien  
13 est-ce que c'était une alliance qu'on pourrait qualifier  
14 d'opportunité, une alliance hétéroclite?

15 Et quel était... quel pouvait être le point commun entre les  
16 différents groupes constituant cette alliance?

17 M. SUONG SIKOEUN:

18 R. Quand on parle du FUNK et du GRUNK, le prince Sihanouk était  
19 chef d'État à l'époque et l'agenda était clair.

20 Premièrement, dans le pays, le but était la libération, pour se  
21 défaire de l'emprise des impérialistes américains et de leurs  
22 marionnettes, à savoir le régime de la République khmère.

23 Concernant la construction du pays, il y avait un débat, il y  
24 avait des discussions.

25 [09.20.38]

10

1 Sihanouk voulait une révolution socialiste, compte tenu du  
2 contexte historique, mais, lors des débats au sein du FUNK - et  
3 il faut dire qu'à l'époque Pol Pot était encore à Beijing et que  
4 la Chine s'est opposée au terme de socialisme mais voulait plutôt  
5 construire un pays neutre, indépendant et souverain...  
6 Concernant l'étranger, nous adhérons au principe de neutralité  
7 et de non-alignement. Il s'agissait de ne pencher ni vers le bloc  
8 socialiste, ni vers le bloc occidental de la SEATO, autrement  
9 dit, la Thaïlande, le Pakistan, les Philippines, qui étaient tous  
10 dirigés par les Américains. D'après mes souvenirs, telles étaient  
11 les principales questions à l'époque.

12 Q. Est-ce que vous pensez que la vision que pouvait avoir le  
13 prince Norodom Sihanouk était la même que celle que pouvait avoir  
14 Pol Pot ou d'autres membres du PCK quant à l'avenir du Cambodge?  
15 [09.22.43]

16 R. Je ne sais pas exactement, mais d'après ce que j'ai pu  
17 observer, historiquement et en tant que Cambodgien, j'estime que  
18 nous sommes nés Cambodgiens et que nous sommes fiers de notre  
19 pays, de notre histoire et de notre passé glorieux.

20 Nous devons unir nos forces sans division de classes, sans  
21 discrimination raciale ou religieuse. Nous devons conjuguer nos  
22 efforts pour construire un pays prospère dans le cadre des  
23 frontières actuelles du Cambodge.

24 Au cours des différentes étapes de l'histoire, il me semble que  
25 tous les dirigeants du Cambodge partagent ce point de vue, car

11

1 ils aiment leur pays ainsi que leur peuple. Ce qui s'est produit  
2 par la suite n'a pas été le résultat direct de la volonté des  
3 membres du FUNK.

4 Quant au prince Norodom Sihanouk, selon moi, il adhérait  
5 fermement à cette vision et je saisis cette occasion pour rendre  
6 hommage à Norodom Sihanouk.

7 [09.24.44]

8 Je tiens à lui présenter des excuses pour ce qui s'est passé,  
9 pour ce que j'ai pu dire à son sujet ou au sujet du régime  
10 fantoche ou du régime oppresseur. Je lui formule mes meilleurs  
11 vœux de longue vie.

12 Q. Dois-je comprendre que vous nous affirmez aujourd'hui que le  
13 prince Sihanouk et Pol Pot partageaient exactement la même vision  
14 lors... dans les années 70 à la suite du renversement du prince  
15 Sihanouk? En tout cas, c'est-ce qui semble en déduire... se déduire  
16 de vos propos.

17 Aux yeux du public, était-il exact qu'il y avait quatre personnes  
18 véritablement importantes au FUNK: trois en Chine, Sihanouk, Penn  
19 Nouth et Ieng Sary, et, un au Cambodge, Khieu Samphan?

20 À l'époque et aux yeux du public, est-ce que c'était comme ça que  
21 pouvait paraître le FUNK?

22 R. Monsieur le juge, pourriez-vous répéter le premier nom?

23 Q. Donc, j'ai dit qu'aux yeux du public il y avait apparemment  
24 quatre personnes importantes au sein du FUNK: trois qui étaient  
25 en Chine, à savoir le prince Sihanouk, Penn Nouth et Ieng Sary,

12

1 et un au Cambodge qui était Khieu Samphan?

2 [09.27.09]

3 R. À l'époque, le membre principal du FUNK, c'était en fait  
4 Samdech Sihanouk qui en était le chef.

5 Il y avait bien sûr certains subordonnés, en l'occurrence Samdech  
6 Penn Nouth, qui était un collègue de longue date et un vrai  
7 compatriote, pour lequel j'avais un grand respect, je le  
8 connaissais personnellement.

9 Et à l'intérieur du pays, comme je l'ai déjà indiqué, il y avait  
10 trois personnes qui étaient respectées en général par les  
11 Cambodgiens et par les jeunes: à savoir Hu Nim, Hou Youn et Khieu  
12 Samphan.

13 Ieng Sary n'était pas connu de grand-monde à l'époque. Seuls les  
14 cercles intellectuels le connaissaient.

15 Q. Que pouvez-vous nous dire des relations entre Ieng Sary et le  
16 prince Norodom Sihanouk?

17 Est-ce que c'est des relations qui ont connu des épisodes  
18 difficiles, est-ce qu'il y a eu des incidents en particulier dont  
19 vous auriez été témoin ou est-ce que ça a été toujours une  
20 harmonie totale?

21 [09.29.04]

22 R. Je ne connais pas de façon détaillée la façon dont ces deux  
23 personnes communiquaient.

24 Je crois savoir que Samdech Norodom Sihanouk avait une vision  
25 claire. Il avait dirigé le pays et il avait conservé

13

1 l'indépendance du pays. Il l'avait maintenu en paix pendant  
2 quinze ans dans un contexte historique extrêmement complexe,  
3 malgré la complexité géopolitique, avec tous les dangers que cela  
4 impliquait à l'époque, et cela ç'a été un véritable exploit de la  
5 part du prince Norodom Sihanouk. Il avait été en mesure de  
6 maintenir la paix durant quinze ans...

7 M. LE JUGE LAVERGNE:

8 Q. Monsieur le témoin, Monsieur le témoin, est-ce que vous  
9 pourriez répondre à ma question s'il vous plaît?

10 Ma question est précise. Ma question est de savoir s'il y a eu  
11 des incidents entre le prince Norodom Sihanouk et Ieng Sary  
12 pendant que tous les deux étaient à Beijing.

13 Est-ce que vous vous souvenez en particulier de... d'une visite  
14 conduite par le prince Sihanouk dans les pays européens et dans  
15 certains pays africains en 1973? Et est-ce que cette visite s'est  
16 déroulée dans de bonnes conditions s'agissant de ces deux  
17 personnes?

18 [09.30.58]

19 M. SUONG SIKOEUN:

20 R. Ça va au-delà, même, de ce que vous avez indiqué, Monsieur le  
21 juge, mais je ne pourrais pas décrire le rapport personnel qui  
22 existait entre eux au niveau interpersonnel, mais le niveau  
23 officiel fonctionnait très bien.

24 Par exemple, au cours de la tournée des pays étrangers, des  
25 tournées à l'étranger auxquelles je participais parfois, je n'ai



14

1 jamais remarqué d'incident ou de problème.

2 Il semblait qu'il n'y avait pas de problème. Une seule chose  
3 aurait pu poser problème, c'était qu'en 1973... vous êtes peut-être  
4 au courant, Monsieur le juge, du fait qu'une conférence s'était  
5 tenue à Paris.

6 Et cette conférence portait sur les rapports entre les États-Unis  
7 et la République socialiste du Vietnam et visait à négocier les  
8 Accords de paix de Paris.

9 À l'époque, le Vietnam et les États-Unis désiraient que le FUNK  
10 prenne part à cette conférence, or, en... après consultation et en  
11 coordination avec l'ancienne administration de Lon Nol.

12 En ce qui concerne les forces de résistance qui étaient au  
13 Cambodge et qui étaient représentées par Ieng Sary au Cambodge,  
14 celles-ci se sont opposées à la réconciliation entre le FUNK et  
15 l'ancienne administration de Lon Nol.

16 [09.33.00]

17 Et, si j'ai bon souvenir, le prince Norodom Sihanouk avait marqué  
18 son accord avec la position de M. Ieng Sary sur cette question.

19 Donc, fondamentalement, le prince Sihanouk et Ieng Sary étaient  
20 d'accord sur les questions de solidarité nationale dans le pays.

21 Bien entendu, il est possible qu'il y ait eu des accrocs dans  
22 leurs rapports, mais je ne serais pas en mesure de les décrire  
23 parce que ça se passait au niveau personnel.

24 Mais, si on prend le panorama général de la résistance, il y  
25 avait un accord entre eux pour une résistance sans négociation,

15

1 sans réconciliation, sans accord avec les forces anciennement  
2 dirigées par Lon Nol.

3 Q. Et, cet accord, il n'a pas été obtenu au terme d'une longue  
4 période d'observation et de méfiance?

5 Est-ce que justement, on ne craignait pas que le prince Sihanouk  
6 trouve finalement qu'il était préférable, peut-être dans  
7 l'intérêt de tout le monde, d'arriver à un compromis?

8 Et est-ce que c'est pas en définitive justement - il faut  
9 peut-être appeler ça - une tendance dure qui a finalement réussi  
10 à orienter les choses?

11 [09.34.46]

12 R. Je pense que ceci dépasse le champ de mes connaissances, parce  
13 que je n'étais pas un membre de l'intérieur de la direction.

14 Tout ce que je pourrais dire à la Cour porte sur la situation de  
15 l'équipe avec laquelle je travaillais.

16 Je peux aussi dire à la Cour ce que je pensais en règle générale  
17 de la situation à l'époque. Afin de garantir notre souveraineté  
18 nationale et notre indépendance et pour pouvoir élever le niveau  
19 de vie de la population du Cambodge par rapport à ce qu'il était  
20 à l'époque, il nous fallait réussir à réaliser le socialisme.

21 Cette ligne politique n'était qu'une cible de principe.

22 Ultérieurement, nous nous sommes rendu compte que cette voie vers  
23 la prospérité nous était fermée et c'est pourquoi nous avons  
24 marqué notre accord pour dire que la voie que nous avons suivie  
25 jusqu'alors n'était... ne pouvait plus être suivie et qu'en outre

16

1 elle mettrait en danger le pays, qu'en particulier elle saperait  
2 les efforts des anciennes forces de résistance. Nous nous sommes  
3 donc mis d'accord pour ne plus continuer à suivre cette voie.

4 [09.36.45]

5 Cependant, j'aimerais également insister sur le fait que nous  
6 n'avions pas peur que le régime khmer rouge revienne au pouvoir  
7 un jour ou l'autre, ceci n'étant pas possible, car le passé que  
8 nous avons traversé a été une telle tragédie et a fait tellement  
9 de mal au pays.

10 Par analogie, on peut dire que "chat échaudé craint l'eau  
11 froide". Et je crois que tout le monde aujourd'hui est d'accord  
12 pour vivre sous l'administration actuelle, que ce que nous avons  
13 réussi à réaliser jusqu'à maintenant est un facteur de fierté  
14 pour la population du Cambodge et que nous pouvons tirer la  
15 conclusion que nous sommes en bonne voie, qu'il faudrait donc  
16 continuer à œuvrer ensemble.

17 Il ne faut plus remuer les problèmes et essayer d'éviter les  
18 conflits et l'hostilité interne qui risqueraient d'amener le pays  
19 au bord du désastre.

20 M. LE JUGE LAVERGNE:

21 Q. Bien, Monsieur le témoin, je n'ai pas voulu vous interrompre,  
22 mais je vous demanderais de bien vouloir répondre directement à  
23 mes questions et d'éviter des commentaires personnels qui, pour  
24 aussi intéressants qu'ils soient, ne paraissent pas être en  
25 rapport avec la question que je vous pose.

17

1 [09.38.58]

2 Je voudrais maintenant qu'on en vienne un petit peu à votre rôle  
3 au service d'information du GRUNK.

4 Pourriez-vous me dire quel type d'information vous receviez et  
5 sous quel... suivant quel canal?

6 Je parle aussi bien des informations de l'extérieur que des  
7 informations venant du Cambodge lui-même.

8 M. SUONG SIKOEUN:

9 R. Lorsque je suis entré en fonction au service information et  
10 propagande du FUNK, basé à Pékin, en Chine, je recevais des  
11 informations émanant de sources diverses, y compris les agences  
12 de presse ou d'information étrangères.

13 Et il y avait fondamentalement trois sources principales. En  
14 premier lieu, l'AFP, donc Agence France-Presse, agence française;  
15 et, deuxièmement, l'agence d'information Xinhua, basée en Chine,  
16 qui en fait était l'agence de presse chinoise; et troisièmement,  
17 troisième source, les informations internes que je recevais du  
18 champ de bataille. Donc, je recevais des informations qui  
19 émanaient de l'agence d'information vietnamienne.

20 [09.40.47]

21 Q. Alors, plus précisément, en ce qui concerne les informations  
22 provenant du champ de bataille, vous étiez au courant de  
23 l'évolution de la situation militaire au Cambodge, de l'évolution  
24 des combats, des zones qui étaient libérées?

25 De quoi étiez-vous au courant? Quel type d'informations recevez...

18

1 c'était des informations d'ordre militaire?

2 R. En ce qui concerne les informations d'origine militaire, en  
3 fait, c'était la Voix du FUNK qui diffusait à partir de Hanoi.  
4 Ça, c'était en fait le canal d'information sur la situation  
5 militaire au niveau local.

6 Nous avons aussi l'agence AKI, pour les informations internes,  
7 qui étaient également diffusé à partir de Hanoi.

8 Q. Est-ce que, à partir de ces informations, il était possible de  
9 comprendre que lorsqu'une ville était prise, lorsqu'elle tombait  
10 dans la zone libérée, cette ville était évacuée de sa population?

11 R. Monsieur le juge, à ce moment-là, je n'étais pas au courant  
12 que la population était évacuée quand les forces de résistance  
13 libéraient certaines régions du pays.

14 [09.42.36]

15 Je n'ai appris qu'il y avait ces évacuations que lors de mon  
16 retour au Cambodge. À ce moment-là, j'ai pu observer que les  
17 personnes qui étaient évacuées de Phnom Penh, et en particulier  
18 celles qui avaient vécu dans la métropole, dans la zone  
19 métropolitaine, étaient différentes. Donc, ils avaient été  
20 relocalisés le long de la rivière Sesan.

21 J'aimerais également essayer d'expliquer la situation. Je ne sais  
22 pas et je ne savais pas si Ieng Sary était au courant des  
23 évacuations, mais, d'après ce dont je me souviens, lorsque  
24 j'étais à Hanoi, la Voix du FUNK, basée à Hanoi, était le lieu où  
25 M. Ieng Sary a créé un cours de formation.

19

1 Et c'est là qu'il nous a indiqué que lorsque le Cambodge serait  
2 libéré, en tant que forces de résistance, il nous "fallait" vivre  
3 en commun avec la population de Phnom Penh, respecter l'étiquette  
4 et les habitudes ou les us et coutumes, adhérer à une norme  
5 morale élevée, etc.

6 Il n'y avait aucune indication, aucune information émanant de lui  
7 selon laquelle la population serait évacuée de Phnom Penh, pas du  
8 tout.

9 Voilà ma réponse à votre question, Monsieur le juge.

10 [09.44.39]

11 Q. Donc, vous me direz si je me trompe, j'en déduis que de  
12 l'ensemble des informations que vous avez reçues, tant à Pékin  
13 qu'à Hanoi, il ne pouvait en aucun cas se déduire que les villes  
14 qui étaient prises par les forces de libération, que ces  
15 villes-là étaient évacuées, en aucun cas. Ce type d'information  
16 ne transparaissait à aucun moment.

17 R. Oui, d'après les sources d'informations dont nous disposions,  
18 nous n'étions pas en mesure de savoir s'il y avait une évacuation  
19 des populations urbaines.

20 [09.45.29]

21 Q. Alors, on va avancer un petit peu.

22 Maintenant, je voudrais revenir sur la période au cours de  
23 laquelle, vous-même, vous rentrez au Cambodge.

24 Vous avez indiqué avoir été... avoir su... avoir séjourné dans un  
25 endroit qui s'appelle B-20 et, si je ne me trompe pas, si j'ai

20

1 bien compris, vous y aviez dit... vous avez dit y avoir subi une  
2 rééducation: est-ce exact?

3 R. À B-20, je n'ai fait que transiter. Là, j'ai rencontré le  
4 directeur du bureau, qui s'appelait Phum. Je ne savais pas à ce  
5 moment-là qu'il était le frère consanguin de l'ancien dirigeant,  
6 dont le nom m'échappe - est-ce que c'était Chanda ou Keo Moni? -,  
7 mais en fait, le directeur de B-20, c'était Phum.

8 Je n'ai suivi aucune rééducation là-bas. J'ai également indiqué  
9 dans mon projet de dissertation ou de thèse que, lorsque je  
10 participais aux réunions - c'était aux réunions quotidiennes -,  
11 ma tâches à ce moment-là était d'assurer le... la plantation de  
12 bananes.

13 [09.47.17]

14 Q. Donc, ce n'était pas de la rééducation?

15 R. Non, non, je n'ai pas été rééduqué là-bas.

16 M. LE JUGE LAVERGNE:

17 Alors, Monsieur le Président, je souhaiterais qu'on puisse  
18 présenter au témoin un document qui figure au dossier et qui  
19 porte la cote IS.6.9 (phon.).

20 Il s'agit d'un document qui s'intitule en français: "La vraie... À  
21 propos de la maîtrise et de l'application de la ligne politique  
22 et du rassemblement des forces du Front national démocratique par  
23 le Parti".

24 Voilà, donc, ce document porte les références ERN, en khmer:

25 00072400 à 407; en français: 00611566 à 70; et en anglais:

21

1 00244274.

2 Voilà, donc, Monsieur le Président, est-il possible de présenter  
3 ce document en khmer au témoin?

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Oui, et l'huissier d'audience va présenter ce document au témoin  
6 afin qu'il puisse le consulter.

7 [09.49.44]

8 M. LE JUGE LAVERGNE:

9 Alors, je précise que ce document se présente sous la forme d'une  
10 directive et que c'est un document qui est mentionné dans  
11 plusieurs notes de bas de pages de l'ordonnance de clôture, et  
12 notamment dans les notes de bas de pages 4456 et 4457.

13 Voilà, donc, ce qui m'intéresse, c'est tout d'abord un premier  
14 passage qui est à la page 2 en français et à l'ERN 00244275 à  
15 00244276 en anglais; et en khmer, donc, l'ERN: 00072402 à 403.

16 Alors, je ne sais pas s'il est possible de montrer ce document à  
17 l'écran?

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 (Intervention non interprétée)

20 (Présentation d'un document à l'écran)

21 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

22 Merci, Monsieur le Président.

23 Monsieur le juge, ce que nous avons à l'écran, ce que nous avons  
24 retrouvé, c'est la référence IS6.2, et j'ai cru entendre 6.9,  
25 donc, pour la transcription, je pense qu'on pourrait corriger.



22

1    Merci.

2    [09.51.38]

3    M. LE JUGE LAVERGNE:

4    Au temps pour moi, effectivement, c'est 6.2.

5    Voilà, je vais donner lecture du premier paragraphe ou de la  
6    première partie de l'extrait qui m'intéresse et qui dit ceci:

7    "En ce qui concerne l'extérieur du pays, de quelle façon les  
8    choses ont-elles changé?

9    À l'extérieur du pays, il y a aussi énormément de changements  
10   dont les caractéristiques sont les suivantes.

11   Premièrement, les gens du Front extérieur ont dû revenir vivre à  
12   l'intérieur du pays. Ils ne vivent plus à l'extérieur. Cela veut  
13   dire que nous avons clôturé cette organisation dirigeante à  
14   l'extérieur du pays facilement et sans qu'il n'y ait aucun impact  
15   négatif sur le monde. Mais, bien au contraire, notre influence  
16   dans le monde s'est trouvée accrue. Le monde n'a jamais imaginé  
17   que cela allait se passer ainsi.

18   Deuxièmement, une fois que les gens du Front sont rentrés au  
19   pays, nous avons pu les prendre en main, fermement, à compter de  
20   Penn Nouth, et cela jusqu'en bas.

21   Les forces de ce Front extérieur ne sont pas encore toutes  
22   revenues, mais elles ne cessent d'affluer.

23   Même Sihanouk, nous avons pu le prendre en main, parce qu'il  
24   n'avait plus rien, plus d'économie et plus de pouvoir. Par  
25   conséquent, il était obligé de dépendre entièrement de nous,

23

1 matériellement et politiquement. S'il fallait comparer, il a  
2 encore de l'influence plus que les autres. Avant, nous osions  
3 dire que si... avant, nous osions dire que s'il nous quittait il  
4 devait mourir, mais maintenant nous l'avons bien en main, plus  
5 qu'avant, parce que nous avons vaincu les ennemis.  
6 Tout nous appartient à présent. Tout dépend de nous, même le  
7 Palais royal, il nous appartient.  
8 Cependant, nous pouvons coopérer facilement avec lui. De nos  
9 jours, il voit bien qu'il peut vivre avec nous. Si c'est ainsi,  
10 il en est satisfait, à condition qu'il puisse rester au pays un  
11 certain temps et aller à l'étranger un certain temps.  
12 Ceci est une situation qui nous donne du temps pour consolider et  
13 développer nos forces. Et dans le futur, s'il changeait d'avis,  
14 nous le considérerions comme une escarre, qui devrait tomber  
15 toute seule sans que personne ne l'ait touchée et sans aucune  
16 souffrance. Il ne s'agirait pas d'un abcès ou d'une lésion. Nous  
17 ne... nous ne faisons... nous ne nous faisons aucun souci, et cela  
18 ne peut que jouer pour nous, dans l'absolu.  
19 Par conséquent, faire marcher le Front avec ces gens ne rencontre  
20 aucune difficulté, et cela depuis Penn Nouth même. Et, avec  
21 Sihanouk, il faut faire un peu de politique, mais ce n'est pas  
22 aussi difficile qu'à l'étranger. De nos jours, nous lui donnons  
23 même à manger."  
24 Q. Voilà, qu'est-ce que... est-ce que c'est un document que vous  
25 avez déjà vu, Monsieur le témoin, et est-ce... qu'est-ce que vous

24

1    pouvez nous en dire?

2    [09.55.25]

3    M. SUONG SIKOEUN:

4    R. Je... je n'avais jamais vu ce document auparavant. Donc, je ne  
5    peux pas faire de commentaire à son sujet.

6    Néanmoins, je peux partager avec la Cour le fait que cette  
7    politique était la politique du moment.

8    [09.56.08]

9    Q. Selon vous, cette directive correspond bien à une réalité  
10   politique vécue pendant le Kampuchéa démocratique?

11   R. Oui, oui, ça correspondait à la politique en place à l'époque.

12   Q. Alors, je vais lire un autre extrait qui figure à la page... aux  
13   pages... à la page 4 en version française - je crois que c'est la  
14   même chose également avec la version anglaise -, et cet extrait  
15   dit ceci:

16   "Quant à ceux de l'extérieur - donc, on parle des Cambodgiens qui  
17   vivent en dehors du Cambodge... quant à ceux de l'extérieur qui ont  
18   demandé à revenir au pays, ils vivent en Europe de l'Ouest et aux  
19   États-Unis. Ce sont tous des intellectuels. Notre principe  
20   consiste à les rassembler au maximum.

21   Mais par quel moyen vont-ils venir? Cela les regarde. Nous devons  
22   rassembler ces gens pour qu'ils ne restent pas à l'étranger. Ce  
23   qui nous ferait perdre sur le plan politique. Ils ont dit que  
24   nous ne nous... que nous ne les rassemblions pas.

25   Les Américains ont pu envoyer un certain nombre d'entre eux.

25

1 S'ils venaient, qu'est-ce que nous leurs dirions de faire? Ils  
2 vont faire du travail physique.

3 S'ils étaient venus en 72, 73 et 74, ils devaient faire du  
4 travail physique aussi. S'ils venaient maintenant, ils devraient  
5 faire du travail physique également. Ces forces ne sont que des  
6 forces secondaires, seulement. Cependant, il faut également les  
7 entraîner et les former dans la nouvelle société et dans le  
8 nouveau mouvement."

9 Voilà, est-ce que, en clair, ça ne signifie pas que tous ceux qui  
10 doivent revenir doivent nécessairement subir une rééducation et  
11 que cette rééducation passe par le travail, et le travail, entre  
12 guillemets, physique?

13 [09.58.53]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur le Huissier, faites en sorte que le document ne soit  
16 plus affiché à l'écran et que le document imprimé soit repris au  
17 témoin.

18 M. SUONG SIKOEUN:

19 R. Oui, c'était le cas, parce que les intellectuels devaient  
20 passer par une phase de rééducation et de travail manuel, tel que  
21 l'agriculture, et en même temps ils devaient suivre la formation  
22 politique et d'élévation du niveau de conscience.

23 M. LE JUGE LAVERGNE:

24 Q. Et, cette nécessité d'élévation de conscience par le travail,  
25 elle était expliquée aux intellectuels qui envisageaient de

26

1 revenir au Cambodge ou bien est-ce qu'on leur a présenté les  
2 choses comme étant tout à fait merveilleuses et ne nécessitant  
3 pas de tels efforts?

4 R. Je ne savais pas si, avant le retour au Cambodge, ceux qui  
5 étaient responsables du Front ou du Parti leur avaient donné des  
6 instructions précises.

7 Alors que j'étais à Pékin, en attendant de rentrer au Cambodge,  
8 moi-même et quelques autres intellectuels, nous avons essayé de  
9 travailler. Nous nous sommes aussi entraînés physiquement en nous  
10 préparant à travailler de nos mains et à marcher sur de longues  
11 distances.

12 Nous nous étions déjà préparés mentalement, psychologiquement,  
13 mais, pour ce qui est du travail manuel, nous n'étions pas prêts  
14 de la même manière.

15 L'idée, c'était qu'en arrivant au Cambodge nous devions être  
16 capables de nous livrer à un tel travail physique.

17 [10.02.01]

18 Q. Alors, je précise que cette directive est datée du 22  
19 septembre 1975 et que, au cours du même mois, M. Ieng Sary a  
20 notamment séjourné à Paris ainsi qu'à New York, où il a assisté à  
21 l'Assemblée générale des Nations-Unies et, semble-t-il, il a fait  
22 un certain nombre de déclarations.

23 Est-ce que vous l'avez accompagné ou est-ce que vous avez suivi  
24 le voyage qu'il a effectué en France et aux États-Unis? Et est-ce  
25 que dans votre souvenir M. Ieng Sary a parlé de cette éventualité

27

1 de travail physique nécessaire à l'arrivée de tous les  
2 intellectuels?

3 R. À cette époque, je l'ai accompagné. Nous sommes passés par  
4 Paris pour qu'il puisse assister à la réunion de l'Assemblée  
5 générale à New York, mais je ne me souviens pas de l'objet de sa  
6 rencontre avec les étudiants à Paris.

7 [10.03.23]

8 Q. C'est une perte de mémoire, Monsieur, ou c'est parce que vous  
9 n'y étiez pas ou parce que vous ne voulez pas vous souvenir?

10 R. Monsieur le juge, est-ce que vous insinuez que je ne veux pas  
11 en parler?

12 À ma connaissance, je suis celui qui en dit le plus au sujet des  
13 Khmers rouges. Jusqu'ici, aucun autre intellectuel n'en a dit  
14 autant sur les Khmers rouges. Je n'ai rien à gagner en  
15 m'exprimant. Je veux juste que les gens comprennent ce qui s'est  
16 produit.

17 Mon but n'est pas de trouver des circonstances atténuantes pour  
18 d'autres. Si vous me connaissez personnellement, Monsieur le  
19 juge, si vous connaissez mon parcours - et, ici, je ne veux pas  
20 en parler dans le prétoire -, mais, si vous me connaissiez, vous  
21 sauriez que je suis quelqu'un qui dit ce qu'il sait.

22 Il s'agit plutôt d'une perte de mémoire. Cela remonte à 30 ans, à  
23 près de 40 ans. Je ne me souviens pas qu'il ait eu une réunion à  
24 Paris à laquelle moi-même j'aurais assistée.

25 [10.05.21]

28

1 Comme je l'ai dit, invités ou non, les étudiants auraient  
2 participé, car le mouvement étudiantin était très vigoureux à  
3 l'époque. C'est tout ce dont je me souviens.  
4 Quand nous sommes arrivés au Cambodge, certains d'entre eux ont  
5 connu certaines difficultés, et il y en a eu d'autres qui ne sont  
6 pas rentrés au Cambodge. Je connais bien certains d'entre eux.  
7 Ceux qui ne sont pas rentrés, c'était ceux qui accompagnaient  
8 toujours le Premier ministre dans tous ses déplacements. Donc, en  
9 fait, ce sont ceux qui essaient actuellement de reconstruire le  
10 pays, je les connais tous.  
11 Monsieur le juge, est-ce que vous voulez savoir ce qu'ils disent  
12 à mon propos? Ils disent toujours qu'ils se moquent de la couleur  
13 politique, et ils disent que moi je me moque de la couleur  
14 politique et que je fais mon travail et que donc je pourrais  
15 travailler pour n'importe quel régime.  
16 [10.06.55]  
17 Mais à l'époque mon avis était le contraire. Mon avis était que,  
18 premièrement, nous étions les experts. Il y a donc eu une  
19 contradiction avec ces gens - c'est un avis personnel, mais je  
20 veux vous en informer.  
21 Il y a le docteur Tong Vien (phon.)... ou plutôt Kim Vien, qui a  
22 vécu au Vietnam du Sud, comme Ieng Sary, à l'époque. Nos avis  
23 étaient divergents parce que lui soutenait le régime de Lon Nol.  
24 Cela étant, quand j'étais à Malai et que je traversais des  
25 moments difficiles - parce que j'ai dû me faire opérer à Bangkok

29

1 -, brusquement, il m'a donné un coup de téléphone, par surprise.  
2 À l'époque, il était à Paris. Je ne savais pas qu'il était arrivé  
3 à Phnom Penh.

4 Monsieur le Président, je voudrais préciser que la personne qui  
5 m'a sauvé, ce n'était pas un cadre khmer rouge, c'était en fait  
6 un ennemi politique.

7 Quelle en est la raison? En réalité, ça s'est fait par le biais  
8 d'un de mes amis, un ressortissant français.

9 Monsieur le juge, vous aussi vous êtes français, et voilà donc ce  
10 qui m'est arrivé. Si je dis tout cela, c'est pour que vous  
11 puissiez comprendre.

12 En tant que Cambodgiens, nous devons réfléchir à notre nature.

13 Quoi qu'il arrive, nous allons bien sûr toujours soutenir les  
14 Khmers. Je ne sais pas encore combien de temps je vais vivre..

15 [10.09.39]

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Monsieur le témoin, je crois que cela suffira.

18 La Chambre vous rappelle qu'il faut écouter attentivement les  
19 questions et d'y répondre précisément. Si vous continuez de faire  
20 des observations sans rapport avec l'objet des questions, la  
21 Chambre vous rappellera à l'ordre et vous devrez encore répondre  
22 à un grand nombre de questions.

23 Seules deux parties vous ont déjà interrogé, maintenant, c'est le  
24 tour des juges. Essayez de garder des forces. Si vos observations  
25 sont sans rapport avec l'objet du procès, elles ne seront pas



30

1 prises en considération et elles ne nous aideront pas à trouver  
2 la vérité.

3 [10.10.47]

4 Dans le cadre de la procédure, toutes les parties s'emploient à  
5 trouver la vérité en fonction de leurs obligations en qualité de  
6 parties au procès. Chaque partie a un rôle à jouer en vue de  
7 rassembler des éléments de preuves à charge et à décharge. Je  
8 vous prie donc de bien vouloir limiter vos réponses à la question  
9 posée.

10 M. LE JUGE LAVERGNE:

11 Monsieur le témoin, j'ai d'autres questions à vous poser. Je  
12 souhaiterais que vos réponses soient le plus... le plus concises  
13 que possible et plus directes que possible.

14 Q. Selon vous, combien d'habitants résidaient à Phnom Penh  
15 pendant la période du Kampuchéa démocratique?

16 M. SUONG SIKOEUN:

17 R. Il n'y a pas de document à ce sujet, mais cela m'est... j'en ai  
18 entendu parler, j'ai entendu citer le chiffre et en gros c'était  
19 2 millions d'habitants à Phnom Penh.

20 [10.12.18]

21 Q. Je pense qu'il y a eu un problème de traduction, parce que je  
22 pense que le chiffre de 2 millions que vous venez d'indiquer  
23 c'était le chiffre du nombre d'habitants au moment de la chute de  
24 Phnom Penh, et moi, la question que je vous posais, c'était le  
25 nombre d'habitants pendant la période du Kampuchéa démocratique,

31

1 c'est-à dire après la libération de Phnom Penh.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Il n'y a pas de problème de traduction.

4 Le témoin a dit clairement qu'il y avait 200000 habitants.

5 Il y a une énorme différence entre 200000 et 2 millions.

6 Le témoin n'a pas à répondre à nouveau à la question: en khmer,

7 il a dit approximativement 200000 habitants.

8 [10.13.28]

9 M. LE JUGE LAVERGNE:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Q. Vous pouvez, Monsieur le témoin, nous en dire un peu plus sur

12 l'ambiance qui pouvait régner au Ministère des affaires

13 étrangères pendant la période du Kampuchéa démocratique?

14 Vous avez déjà beaucoup parlé des gens qui avaient disparu, des

15 gens qui avaient pu être arrêtés, mais est-ce que par exemple

16 vous êtes au courant de cas de personnes qui se seraient

17 suicidées?

18 M. SUONG SIKOEUN:

19 R. D'après mes souvenirs, il y a eu un cas de suicide.

20 La personne en question était d'ethnie jarai; c'était un chef de

21 département sous la supervision de Koy Thuon, lequel était le

22 chef de la zone Nord. Koy Thuon par la suite a été liquidé. Je ne

23 me souviens pas du nom de cette personne.

24 Il était venu travailler au Ministère des affaires étrangères et

25 je ne savais pas exactement quelles étaient ses fonctions.

32

1 Néanmoins, j'ai assisté à une réunion destinée à ceux qui étaient  
2 responsables envers le Parti.  
3 Autrement dit, les... il ne s'agissait pas nécessairement de  
4 membres du Parti. Il y avait Ieng Sary, So Hong, Phy Phuon et  
5 peut-être aussi Mme Saur Se, qui était secrétaire.  
6 À l'époque, cette personne a été vivement critiquée, car elle  
7 était proche de Koy Thuon, lequel avait été éliminé. Ieng Sary et  
8 moi-même ne l'avons pas vraiment critiqué vivement, mais c'était  
9 plutôt ses proches collaborateurs qui l'ont critiqué le plus  
10 âprement et qui ont demandé qu'il fasse son autocritique.  
11 Mais il n'a pas répondu aux critiques qui lui étaient adressées  
12 et par la suite, d'après ce qu'on a dit, il se serait suicidé.  
13 [10.16.42]  
14 Tout semblait concorder, car il s'agissait d'un Jarai qui avait  
15 une forte conscience de soi - dans la même situation, j'aurais  
16 peut-être fait de même. Ceux qui étaient proche de nous nous  
17 critiquaient vivement. Alors on pouvait se demander quel était le  
18 but de continuer à vivre.  
19 À ma connaissance, ça été l'unique cas de suicide.  
20 M. LE PRÉSIDENT:  
21 Maître, je vous en prie.  
22 Me KARNAVAS:  
23 Merci.  
24 Un éclaircissement: en anglais, nous avons entendu 200000 et nous  
25 croyons comprendre que le témoin aurait dit 20000. C'était en

33

1 réponse à la question précédente.

2 Nous avons d'abord entendu 2 millions puis, en anglais, c'est  
3 sorti comme étant 200000.

4 Or, le Président a apporté une correction et il a dit qu'en khmer  
5 c'était très clair et qu'en khmer c'était 20000.

6 [10.18.05]

7 Peut-être que nous aurons besoin d'un éclaircissement aux fins de  
8 la transcription, parce que ceci affecte la crédibilité du  
9 témoin.

10 M. LE JUGE LAVERGNE:

11 Q. Monsieur le témoin, afin de... de... d'éclaircir ce point, parce  
12 que, effectivement, en français, nous n'avons pas entendu dire  
13 que la population serait de 20000 habitants, est-ce que vous  
14 pouvez nous dire exactement, selon vous, quel était le nombre  
15 d'habitants, de personnes habitants à Phnom Penh pendant la  
16 période du Kampuchéa démocratique?

17 M. SUONG SIKOEUN:

18 R. Comme je l'ai dit, il y avait environ 20000 habitants.

19 Il ne s'agissait pas de civils ordinaires. Il s'agissait  
20 essentiellement d'ouvriers, de soldats ou de fonctionnaires en  
21 quelque sorte.

22 [10.19.24]

23 Q. Sur la question du nombre de personnes habitant à Phnom Penh  
24 ou plus généralement habitant au Cambodge, est-ce que vous savez  
25 si les autorités du Kampuchéa démocratique ont fait procéder à

34

1 des recensements de population?

2 Est-ce qu'on a demandé... est-ce que vous savez si on a demandé aux  
3 zones, aux coopératives d'indiquer le nombre de personnes  
4 habitant dans leurs zones ou dans les coopératives?

5 R. Il n'y avait pas de recensement.

6 Les statistiques étaient établies sur la base des biographies qui  
7 étaient rédigées.

8 Q. Sur un autre sujet, Monsieur le témoin, lorsque... au cours de  
9 votre travail au Ministère des affaires étrangères, est-ce que  
10 vous avez été informé de ce que certains pays étrangers ou  
11 certaines institutions internationales auraient offert aux  
12 représentants du Kampuchéa démocratique soit des aides  
13 financières, soit des aides alimentaires, en faveur de la  
14 population du Cambodge?

15 Est-ce que vous avez été informé de ce type d'offre?

16 [10.20.53]

17 R. En 1975, 5 millions de dollars américains ont été offerts au  
18 Cambodge par l'OPEP.

19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

20 L'interprète signale que c'est ce qu'il a entendu.

21 M. SUONG SIKOEUN:

22 R. Il s'agissait d'une subvention sans condition.

23 Au Ministère des affaires étrangères, Ieng Sary a dit que cela  
24 n'impliquait aucune question politique, parce que l'OPEP  
25 comportait des pays membres qui étaient riches et que nous

35

1 pouvions accepter cette offre.

2 Q. Et a-t-elle été acceptée?

3 R. Nous n'avons pas accepté parce que Pol Pot l'a rejetée.

4 Q. Est-ce que vous savez, Monsieur le témoin, si au cours de  
5 cette même période des organisations de défense des droits de  
6 l'homme - comme Amnesty International ou la Fédération  
7 internationale des droits de l'homme - ont été amenées à prendre  
8 contact avec les responsables politiques du Kampuchéa  
9 démocratique?

10 R. Je n'en sais rien.

11 S'il y a eu des contacts, ça s'est peut-être fait via Paris ou  
12 New York. Donc, je ne sais pas, si des représentants ont été  
13 contactés ou non, cela ne relevait pas de mes responsabilités.

14 [10.23.33]

15 Q. Dans le cadre de vos responsabilités, avez-vous été en contact  
16 avec le bureau 870 et quel était le type de contact que vous  
17 aviez et qui étaient vos interlocuteurs?

18 R. Il n'y a pas eu de contact de cette nature, car il s'agissait  
19 de deux entités différentes: d'une part, le Parti, d'autre part,  
20 l'administration.

21 Q. Vous n'avez jamais envoyé de documents au bureau 870?

22 Vous n'avez jamais envoyé d'articles au bureau 870?

23 Vous n'avez jamais envoyé de traductions au bureau 870?

24 R. Peut-être que des documents ont été envoyés au bureau 870 dans  
25 le cadre de ma section, mais personnellement je n'ai pas envoyé

36

1 de document à ce bureau.

2 Peut-être que mes subordonnés l'ont fait parce qu'il fallait  
3 respecter une certaine filière hiérarchique.

4 [10.29.09]

5 Q. Et vous, à qui remettiez-vous votre travail, alors, Monsieur?

6 Qui est-ce qui supervisait votre travail?

7 R. À l'époque, mon supérieur était Ieng Sary.

8 Q. Donc, tout ce que vous prépariez était transmis à M. Ieng Sary  
9 et à personne d'autre?

10 R. Ça dépendait de la tâche en question.

11 Pour certaines tâches, c'est Pol Pot directement qui l'assignait  
12 à moi-même ou à ma section. Dans ce cas-là, rien ne passait par  
13 Ieng Sary.

14 Q. Et alors comment faisiez-vous pour transmettre vos documents à  
15 Pol Pot?

16 R. Cela passait par le secrétariat dont Mme Saur Se était chef.  
17 Elle était aussi secrétaire pour le Parti.

18 Q. Dans le cadre de votre activité au service de la propagande et  
19 de l'information du Ministère des affaires étrangères, est-ce que  
20 vous aviez en charge d'effectuer la revue ou l'analyse de la  
21 presse étrangère et en particulier de la presse étrangère dans  
22 laquelle paraissaient des articles concernant le Kampuchéa  
23 démocratique ou les dirigeants du Kampuchéa démocratique?

24 [10.27.30]

25 R. Il y avait un magazine ou un magazine illustré, mais cela

37

1 n'était pas établi par ma section. Peut-être que c'était d'autres  
2 cadres du Ministère des affaires étrangères qui participaient à  
3 la publication, mais cela ne relevait pas de ma section.

4 Q. Est-ce que selon vous, lorsque M. Ieng Sary était interviewé à  
5 l'étranger, il demandait ensuite à ses services de vérifier ou de  
6 rechercher ce qui avait été publié à la suite de cette interview?

7 R. Non, si une interview était accordée à un journaliste, le  
8 texte de cet entretien n'était pas publié dans le pays. Si cela  
9 était publié, cela se produisait ailleurs et non pas dans ma  
10 propre section.

11 [10.29.07]

12 Q. Vous n'avez pas bien compris ma question, Monsieur le témoin.  
13 Ma question est la suivante: quand M. Ieng Sary était interviewé  
14 par un journaliste à l'étranger et que cette interview était  
15 publiée dans un journal à l'étranger, est-ce que M. Ieng Sary  
16 demandait ensuite à ses services de vérifier et éventuellement de  
17 lui transmettre le contenu de l'article publié?

18 Est-ce que ma question est claire?

19 R. Comme je l'ai dit, ça ne passait pas par ma section.

20 Si l'interview avait lieu à l'étranger, j'en étais informé par la  
21 publication dans les journaux.

22 Q. Alors, est-ce que par exemple des articles qui ont pu paraître  
23 dans les journaux comme "Der Spiegel" en Allemagne ou  
24 "L'Espresso" en Italie, ce sont des articles que vous avez pu...  
25 dont vous avez pu être informé?



38

1 M. SUONG SIKOEUN:

2 R. Non, je n'étais pas informé.

3 M. LE JUGE LAVERGNE:

4 Q. Je vous remercie beaucoup, Monsieur le témoin, pour votre  
5 patience et pour les réponses que vous avez bien voulu nous  
6 apporter.

7 Je n'aurai pas d'autres questions à poser au témoin, Monsieur le  
8 Président.

9 [10.31.07]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je vous remercie, juge Lavergne.

12 Le moment est venu de suspendre la séance pour procéder à la  
13 pause du matin.

14 Nous nous retrouverons à 11 heures moins 10.

15 L'huissier d'audience veillera à ce que le témoin et son avocat  
16 puissent trouver un lieu où se reposer pendant la pause et être  
17 de retour à 11 heures moins quart.

18 La séance est levée.

19 (Suspension de l'audience: 10h31)

20 (Reprise de l'audience: 10h53)

21 Veuillez vous asseoir.

22 L'audience reprend et je donne à présent la parole aux avocats de  
23 la défense de Khieu Samphan afin que ceux-ci posent leurs  
24 questions au témoin.

25 INTERROGATOIRE

1 PAR Me KONG SAM ONN:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les juges.

4 Q. Monsieur Suong Sikoeun, je tiens à vous remercier au nom de  
5 notre équipe de défense, vous remercier d'être venu témoigner  
6 aujourd'hui.

7 Je m'appelle Kong Sam Onn; je suis le conseil de... khmer de la  
8 défense de Khieu Samphan.

9 J'ai quelques questions à vous poser et j'écouterai attentivement  
10 vos réponses.

11 Ma première question est la suivante: pouvez-vous expliquer à la  
12 Cour quelle était la composition du Front uni national du  
13 Kampuchéa, le FUNK?

14 J'ai noté que vous étiez également membre du Gouvernement royal  
15 d'union nationale du Kampuchéa, le GRUNK.

16 Pouvez-vous indiquer à la Cour si la composition du FUNK ou du  
17 GRUNK connaissait d'autres divisions se répartissant aux groupes,  
18 suivant les tendances ou les factions politiques?

19 M. SUONG SIKOEUN:

20 R. Tant dans le FUNK que dans le GRUNK, il existait des  
21 organisations différentes. Le FUNK était une organisation  
22 politique qui s'était dotée d'un comité central au-dessus duquel  
23 se trouvait un bureau politique du comité central.

24 Penn Nouth était le président de ce comité ou bureau et dans  
25 chaque pays avait été créée une cellule du FUNK dont les membres

40

1 étaient nommés par le FUNK.

2 [10.57.02]

3 En ce qui concerne les tendances politiques ou la tendance  
4 politique du FUNK... ou, plutôt, celle-ci, en fait, était ouverte.  
5 Le mouvement était essentiellement mené par Sihanouk. Donc, il y  
6 avait des sihanoukistes qui soutenaient ce mouvement, également,  
7 qui se sont ensuite transformés en FUNCINPEC, et... et ce mouvement  
8 a atteint un certain niveau de développement à ce moment-là et  
9 comptait de nombreux membres ou adhérents.

10 [10.58.10]

11 En ce qui concernait la gauche, il y avait également un nombre  
12 important d'adhérents, il n'y avait pas que les rouges.

13 Il y avait également des dignitaires, tel que Chau Seng, qui  
14 avait été chef de cabinet du chef de l'État, le prince Norodom  
15 Sihanouk, Samdech Norodom Sihanouk, et qui avait été ministre à  
16 portefeuille plénipotentiaire.

17 Une autre faction s'appelait "les rouges", qui furent ensuite  
18 connus sous l'intitulé de "Khmers rouges", sous la direction de  
19 Ieng Sary et Khieu Samphan, Hou Youn, Hu Nim et Thiounn Mumm.

20 Il y avait une autre faction composée des anciennes forces de  
21 résistance. Suite à la Conférence de Genève de 1954, ces  
22 personnes s'étaient réfugiées au Vietnam du Nord. Ce groupe était  
23 sous la direction de Keo Meas, Chea Soth et d'autres.

24 Il y avait donc un large éventail de factions différentes qui  
25 composaient le FUNK qui n'avaient pas d'étiquettes particulières.

41

1 [11.00.25]

2 Q. Je vous remercie.

3 Dans vos réponses au coprocurateur, lorsque vous avez parlé des  
4 sihanoukistes et des noms que vous avez mentionnés, pouvez-vous  
5 nous dire s'il existait une base justifiant cette tendance  
6 sihanoukiste?

7 R. Le terme "sihanoukisme", comme je l'ai mentionné, se  
8 définissait de manière assez stricte et il se référait aux  
9 groupes d'élites qui travaillaient et qui fonctionnaient dans le  
10 régime de Sangkum Reastr Niyum et qui, par après, avaient été  
11 membres du gouvernement de Norodom Sihanouk.

12 Il s'agissait de Huot Sambath, Chea San et Keo Meas, ambassadeur  
13 du Cambodge en Chine, M. Samdech Peng Cheng, qui était l'ancien  
14 chef de cabinet de Samdech Norodom Sihanouk ainsi que le père de  
15 Mme Pung Chhiv Kek.

16 [11.01.57]

17 Il y avait également quelques autres membres de cette élite qui  
18 évoluaient au sein du même cercle mais qui n'étaient pas actifs,  
19 notamment le général Duong Sam Ol et un monsieur qui était  
20 l'ambassadeur en Corée du Nord et qui avait acquis une certaine  
21 notoriété dans la province de Battambang.

22 Q. Je vous remercie.

23 Lorsqu'on parle de sihanoukisme, ce n'était donc pas une  
24 organisation officielle avec un statut de membre? Il s'agissait  
25 d'une tendance caractérisée par un attachement à Norodom

42

1 Sihanouk, n'est-ce pas?

2 R. Effectivement, il n'y avait pas d'organisation formelle. Cette  
3 tendance était sous l'influence de Norodom Sihanouk et il n'y  
4 avait pas d'organisation à proprement parler.

5 Cela étant dit, il y avait là des membres actifs, des activistes  
6 qui étaient absolument loyaux au prince.

7 [11.04.02]

8 Concernant les autres, ils étaient plutôt neutres, ils n'avaient  
9 pas de tendance politique précise, mais ils étaient influencés  
10 par Norodom Sihanouk et ils avaient pour lui beaucoup de respect  
11 et d'affection.

12 Q. Vous venez de parler de la gauche, ce n'était pourtant pas les  
13 Khmers rouges: pourriez-vous apporter un complément d'explication  
14 à ce sujet? Qui étaient ces gens?

15 R. Si l'on parle des Khmers rouges, au moment où j'étais à Paris,  
16 il y avait deux organisations distinctes: l'Union des étudiants  
17 khmers, qui étaient ancrée à gauche, et, par ailleurs, il y avait  
18 le Cercle marxiste-léniniste, et on peut dire que ceux-là étaient  
19 des rouges.

20 [11.05.46]

21 Ils prenaient l'Union soviétique ou la Chine ou le Vietnam comme  
22 modèle; c'est ce que j'ai entendu en écoutant les émissions de  
23 radio diffusées à partir de Pékin.

24 C'était des sympathisants communistes qui n'appartenaient pas à  
25 l'organisation. Dans le pays, il y avait So Nem, Chau Seng, qui

43

1 étaient bien connus et qui faisaient partie de ce groupe.  
2 Pour les autres, il y avait Chan Yourann, qui, pourrait-on dire,  
3 faisait aussi partie du groupe, même si au départ il appartenait  
4 aux sihanoukistes. Aujourd'hui encore, il est resté sihanoukiste,  
5 mais il coopérait avec ce groupe et il entretenait des relations  
6 étroites avec lui, car il s'agissait de membres de l'élite qui  
7 aimaient leur pays et qui possédaient certaines compétences.

8 [11.07.20]

9 Q. Vous avez parlé de la participation au FUNK et au GRUNK. Vous  
10 avez dit qu'il y avait des gens à l'étranger et qu'il y avait  
11 aussi des résistants dans le pays qui étaient dans leurs forêts.  
12 Quand vous avez été interrogé par le juge Lavergne au sujet de  
13 l'objectif auquel correspondait la création du GRUNK, vous avez  
14 dit que son but était de libérer le pays pour le défaire des  
15 impérialistes américains et du régime fantoche et que le but  
16 était de préserver la souveraineté du pays.

17 Dans le prolongement de cette question, voici ma question: il y a  
18 donc deux forces, est-ce que les forces à l'intérieur et à  
19 l'extérieur du pays se faisaient confiances et collaboraient  
20 pleinement ou bien est-ce qu'elles s'exploitaient mutuellement?

21 R. À l'époque, sur la scène politique, lorsque le maréchal Lon  
22 Nol a fait un coup d'État, le 18 mars 1970, il y a eu des  
23 manifestations dans tout le pays, notamment à Kompong Cham et  
24 dans d'autres chefs-lieux de province et d'autres villes. Mais  
25 ces forces n'étaient pas organisées.

44

1 À l'époque, ces forces comprenaient un petit nombre de membres.  
2 Il s'agissait en quelque sorte de forces qui constituaient le  
3 noyau du PCK chargé de la protection.

4 [11.10.40]

5 Il s'agit là du contexte historique, que personne ne peut nier.  
6 Il y avait les forces du Vietkong, qui étaient "présents" en  
7 grand nombre au Cambodge et qui étaient "actifs" dans le Vietnam  
8 du Sud. Chacun arborait l'étendard de Norodom Sihanouk pour  
9 attirer la population dans les rangs du mouvement de résistance.

10 Q. Le FUNK avait-il des forces intérieures composées de  
11 Cambodgiens ou d'étrangers? Si c'était des Cambodgiens, combien  
12 de personnes constituaient-elles ces forces?

13 R. Je ne pouvais pas le savoir exactement, parce que, à l'époque,  
14 j'étais à l'étranger. Je sais qu'en 1970 il y a eu une révolte  
15 paysanne à Samlaut et en 68 le PCK a décidé de confisquer des  
16 armes à l'ennemi dans tout le pays dans le cadre d'un  
17 soulèvement.

18 Mais ces forces armées étaient en petit nombre. Ces forces  
19 devaient être rassemblées pour constituer les forces du Front. Et  
20 les forces du Vietkong à l'intérieur du pays, elles aussi, se  
21 sont rassemblées pour organiser ces forces au nom du prince  
22 Norodom Sihanouk.

23 [11.13.12]

24 Q. À propos du Parti communiste du Kampuchéa, vous avez dit en  
25 être devenu membre en 1971 à Pékin.

45

1 Ma question est la suivante: savez-vous à quel moment le PCK a  
2 été créé?

3 R. À l'époque, je ne savais pas exactement.

4 Officiellement, je suis devenu membre du Parti en 1971 à Pékin,  
5 car j'avais effectué la phase préparatoire depuis un certain  
6 temps.

7 En 75, je suis devenu membre du Parti démocrate, ensuite je me  
8 suis rallié au mouvement des groupes populaires. À l'époque,  
9 Bophann et Keo Meas étaient les chefs de ce groupe.

10 Et par la suite, lors du retour de Ieng Sary de France, début  
11 1957, je suis secrètement devenu membre du Parti; c'est comme ça  
12 que tout a commencé.

13 [11.15.32]

14 Q. Pour quelle raison devait-on se préparer clandestinement à  
15 devenir membre du Parti?

16 R. À l'époque, le Parti communiste du Kampuchéa ou le Parti des  
17 travailleurs avait pour objectif de construire un pays socialiste  
18 en vue de progresser vers le communisme.

19 Quand je suis devenu adhérent du noyau en vue de me préparer à  
20 devenir membre - je m'en souviens bien -, c'était au cours d'une  
21 réunion, je me suis dit que je n'allais jamais rentrer chez moi,  
22 car, pour me rendre de ma maison au lieu de la réunion, il y  
23 avait certains risques. Ce n'était pas facile, on ne peut pas  
24 comparer la situation avec, par exemple, celle des États-Unis.

25 Q. Pouvez-vous décrire succinctement la mission du PCK?



46

1 R. Je peux dire que le Parti s'appelait Parti communiste du  
2 Kampuchéa. Son objectif ultime était de mettre en place un régime  
3 communiste au Cambodge.

4 Qu'est-ce qu'un régime communiste? C'est un régime dans lequel  
5 chacun est à égalité; tout est mis en commun. Voilà la nature de  
6 cette notion. D'après ma compréhension des choses, tout n'était  
7 pas mis en commun. Par exemple, en Chine ou au Vietnam, il y  
8 avait une cuisine commune, des fermes collectives et c'était  
9 l'objectif de long terme du PCK.

10 Mais le PCK a pris des mesures urgentes dans les années 70, afin  
11 de débarrasser le pays de l'emprise du régime d'oppression -  
12 ancien et nouveau - et de l'emprise du régime fantoche à la botte  
13 de l'étranger. Nous avons donc accompli une révolution  
14 démocratique nationale.

15 [11.19.56]

16 Q. Qu'en est-il des responsabilités? Y avait-il une répartition  
17 des tâches entre le PCK et le FUNK?

18 R. Je ne sais pas exactement, mais je crois comprendre que sur le  
19 plan intérieur c'était le PCK qui devait mener la lutte armée,  
20 tandis qu'à l'étranger le prince Norodom Sihanouk devait  
21 s'occuper de tout le reste; lui était à la tête du FUNK et était  
22 également à l'époque le chef d'État officiel.

23 Q. Laquelle de ces organisations avait-elle le plus d'influence?

24 R. Les deux organisations ont conjugué leurs efforts dans  
25 l'unité, mais si l'on parle de certains individus, apparemment,

47

1 le prince Norodom Sihanouk avait davantage d'influence à  
2 l'étranger, tout en conservant l'autorité à l'intérieur du pays.  
3 [11.22.02]

4 Pour ce qui est de l'influence du PCK, elle était susceptible  
5 d'évoluer sous la bannière du prince Norodom Sihanouk. Il est  
6 donc difficile de dire laquelle des deux entités avait plus  
7 d'influence que l'autre, car les deux collaboraient, les deux  
8 respectaient le prince Norodom Sihanouk et recouraient aux armes  
9 à l'intérieur du pays pour parvenir à un motif commun qui était  
10 celui du FUNK également.

11 Me KONG SAM ONN:

12 Q. Mes excuses, je marque une pause pour attendre la fin de  
13 l'interprétation vers le français.

14 Concernant l'administration dans les bases et concernant la  
15 hiérarchie militaire, est-ce que le FUNK détenait l'autorité dans  
16 les bases ou sur le champ de bataille?

17 M. SUONG SIKOEUN:

18 R. Je suis incapable de le dire, car à l'époque j'étais à  
19 l'étranger. Tout ce que je sais, c'est que les forces de  
20 l'intérieur étaient divisées, avec d'une part les forces armées  
21 du PCK et d'autre part les forces armées du Vietcong, à savoir le  
22 mouvement de front du Vietnam. Elles étaient armées et entraînées  
23 et elles dirigeaient les forces armées appartenant à Norodom  
24 Sihanouk.

25 [11.24.53]

48

1 Q. En ce qui concerne le rôle de Khieu Samphan au sein du GRUNK,  
2 vous avez dit que Khieu Samphan était vice-Premier ministre et  
3 commandant en chef des Forces de libération nationale.

4 À l'époque de la résistance, connaissiez-vous le rôle et les  
5 fonctions exactes de Khieu Samphan?

6 R. À l'époque, j'étais à l'étranger. Je ne peux donc pas vous  
7 dire comment cela fonctionnait à l'intérieur du pays. Mais, ce  
8 que je peux vous dire, c'est qu'en tant que commandant en chef  
9 des Forces de libération nationale Khieu Samphan avait un rôle  
10 symbolique. Il n'avait pas de pouvoir réel.

11 Je l'ai appris plus tard, mais j'ai pu tirer la conclusion qu'à  
12 l'époque son rôle était simplement symbolique. Le vrai pouvoir de  
13 donner des ordres à l'intention des militaires appartenait à  
14 d'autres.

15 [11.27.04]

16 Q. Qui étaient les véritables commandants: est-ce que vous pouvez  
17 nous le dire?

18 R. Je n'en sais rien.

19 En général, à l'époque, je ne savais même pas qui était le  
20 secrétaire du Parti.

21 À Pékin, je n'aurais jamais pu imaginer que Pol Pot, dont le vrai  
22 nom était Saloth Sar, était en fait le secrétaire du Parti. Nous  
23 pensions tous que c'était Khieu Samphan ou Ieng Sary qui était  
24 secrétaire du Parti. Nous n'aurions jamais pu imaginer que  
25 c'était Pol Pot. Donc je ne peux pas répondre précisément et avec

1 certitude à votre question.

2 Q. Je passe à la période allant du 17 avril 1975 à la suite.

3 Toujours concernant Khieu Samphan et son rôle, vous avez déjà dit  
4 que Khieu Samphan était le président du Présidium de l'État.

5 Ma question est la suivante: saviez-vous quels étaient le rôle et  
6 les fonctions du président du Présidium de l'État durant la  
7 période du Kampuchéa démocratique?

8 R. Le Présidium de l'État se composait de trois personnes: un  
9 résident, un premier président adjoint, et un deuxième président  
10 adjoint, c'est tout ce que je savais; mais je ne savais pas où  
11 était le siège du Présidium de l'État et cela vaut aussi pour les  
12 autres Ministères; ils n'existaient que sur papier.

13 [11.29.41]

14 Q. Pourriez-vous nous donner quelques exemples de Ministères qui  
15 n'existaient que sur papier et qui n'avaient en réalité leur  
16 siège nulle part?

17 M. SUONG SIKOEUN:

18 R. Le Ministère des travaux publics, dont Touch Phoeun était le  
19 Ministre, il semble qu'il y avait pas de véritable ministère.

20 Un autre, c'était le Ministère du commerce: la structure  
21 ministérielle effective, c'était en fait le Ministère des  
22 affaires étrangères, qui était organisé de manière systématique.

23 En ce qui concerne les autres Ministères, comme le Ministère de  
24 propagande et d'information, il y avait une sorte d'organisation,  
25 mais il ne s'agissait pas de Ministères à part entière.

50

1    Donc, je répète, il y avait un Ministère des affaires étrangères  
2    proprement établi; il y avait un Ministère de la propagande et  
3    d'information qui disposait d'un certain niveau d'organisation.  
4    Quant au Ministère de la santé, Thiounn Thioeunn était le  
5    Ministre mais... mais était suspendu dans le vide.  
6    Et bon nombre de Ministères, en fait, existaient sur le papier  
7    sans pour autant qu'ils disposent d'une organisation.  
8    Nous pouvions comprendre, de par le contexte, le problème qui se  
9    posait, à cause de la guerre... et pendant la période de  
10   reconstruction du pays, sur la base de la théorie du PCK, nous  
11   n'avions pas de communications écrites, car celles-ci auraient pu  
12   être utilisées par l'ennemi. Donc on essayait toujours de  
13   garantir la confidentialité, le secret; c'est donc la manière  
14   dont on fonctionnait à l'époque.  
15   [11.32.45]  
16   J'aimerais ajouter une chose à l'intention de la Chambre,  
17   Monsieur le Président.  
18   J'aimerais vous demander la permission d'ajouter ce point. Je  
19   voudrais tout simplement apporter une précision.  
20   Par exemple, si j'étais interprète et si ce matin j'étais désigné  
21   pour interpréter pour le Ministre albanais qui venait présenter  
22   ses lettres de créances à Khieu Samphan et si cette personne  
23   était un proche ami...  
24   Donc, le soir, l'épouse de l'ambassadeur est tombée malade. Le  
25   médecin... le médecin aurait dû venir du Ministère pour s'occuper

51

1 du Ministre... de... de l'ambassadeur d'Albanie au Cambodge.  
2 Et je me suis rendu au Ministère et il m'a regardé et est resté  
3 sans voix, pas un mot. En fait, il était un proche ami, mais il  
4 ne m'a rien dit; pas un mot. Alors je me suis posé la question du  
5 pourquoi de cela.

6 [11.34.11]

7 Or, lorsque je suis entré chez moi, on m'a dit que l'interprète  
8 du président du Présidium de l'État était quelqu'un qui avait des  
9 privilèges, qui ne devait interpréter que pour le président et  
10 qui ne devait pas interpréter dans des circonstances comme  
11 celles-ci. Mais, quant à moi, ça ne me posait aucun problème;  
12 j'étais prêt à remplir n'importe quelle tâche que l'on m'aurait  
13 assignée.

14 Q. Hier, vous avez témoigné - je vais vous parler de la page 19...  
15 l'extrait de la page 19 en khmer, à 10 heures du matin, 10.09...  
16 Pardon, à 10h09 du matin, vous avez mentionné qu'il n'y avait pas  
17 de traduction dans les autres langues. Je vais vous relire cela  
18 et je cite:

19 "J'ai dit... j'ai déjà dit auparavant que M. Khieu Samphan était à  
20 l'époque comme moi dans ces circonstances spécifiques, mais,  
21 comme il était mon aîné, il a été nommé président du Présidium  
22 d'État, mais en fait nous étions tous dans la même situation.  
23 Donc, c'était un accord interne à l'administration communiste de  
24 l'époque."

25 [11.35.59]

52

1 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir dit cela hier?

2 R. Oui, oui, j'ai dit cela.

3 Avant, le Parti communiste du Kampuchéa, se basant sur les  
4 principes du Parti et de la mise en œuvre des politiques du  
5 Parti, la situation était comme cela, car personne n'avait  
6 d'importance permanente aux yeux du Parti.

7 Par exemple, entre M. Khieu Samphan et moi-même, j'ai pu observer  
8 que le poste qui lui a été assigné était dû au fait qu'il  
9 rencontrait certains critères que je ne rencontrais pas.

10 Par exemple, il avait l'ancienneté et il avait des compétences  
11 plus élevées, il s'agissait d'une personne plus mûre.

12 Il avait beaucoup plus de maturité que moi à ce moment-là.

13 Mais, en termes d'autorité, je ne pense pas qu'il ait eu plus  
14 d'autorité que moi à ce moment-là en tant que président du  
15 Présidium de l'État, dans le contexte de l'État. Je ne parle pas  
16 évidemment dans le contexte de Président dans d'autres pays.

17 [11.37.36]

18 Et, bien entendu, il n'avait aucune autorité particulière de  
19 signer ou d'autoriser quoi que ce soit à ce poste. Je ne dis pas  
20 cela parce que je tiens à le soutenir ou lui donner des  
21 circonstances atténuantes, mais en fait c'était la situation sur  
22 le terrain, dont j'ai été le témoin moi-même.

23 Je n'essaye pas de faire... d'essayer de faire croire aux juges que  
24 tout ce que je dis est le reflet absolu de la réalité. Je ne  
25 décris que ce que j'ai compris à l'époque, et peut-être

53

1 n'avais-je pas bien compris la situation. Et d'ailleurs, à  
2 l'époque, je ne la comprenais pas totalement non plus.  
3 Je... je pourrais vous parler d'un autre exemple. Le médecin  
4 Thiounn Thioeunn avait été désigné comme Ministre de la santé. Il  
5 avait le portefeuille, mais il ne s'agissait que d'un... que d'un  
6 simple médecin, il n'avait pas de bureau. Il était "ministre  
7 docteur", "ministre médecin", en fait et il était le seul membre  
8 de son Ministère.

9 [11.39.02]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Représentant de l'Accusation, je vous en prie.

12 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de rappeler au  
15 témoin qu'il ne faut pas qu'il spéculé. Cela fait plusieurs  
16 réponses où, en fait, il tire des conclusions personnelles sans  
17 qu'on sache exactement quelles sont les bases réelles de ses  
18 conclusions, et vous l'avez déjà rappelé à plusieurs reprises,  
19 qu'il n'a pas le statut d'expert, ce qui fait que je souhaiterais  
20 qu'il puisse ne témoigner que sur ce qu'il sait exactement.

21 Merci, Monsieur le Président.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Oui, vous pouvez répondre à cette objection.

24 Me KONG SAM ONN:

25 J'aimerais répondre brièvement à l'objection soulevée par



1 l'Accusation.

2 En fait, le témoin que nous avons devant nous est un témoin qui  
3 dispose d'une connaissance approfondie, car il a été profondément  
4 impliqué dans le mouvement révolutionnaire précédant donc la  
5 période du Kampuchéa démocratique. Et donc son évaluation de la  
6 situation me semble tout à fait utile et propice à  
7 l'établissement de la vérité.

8 Et je note que dans sa déclaration il a effectivement tiré  
9 certaines conclusions, mais je pense que tout ceci est un facteur  
10 positif dans le cadre de la procédure.

11 [11.40.41]

12 J'aimerais maintenant pouvoir continuer avec mes questions.

13 Q. J'aimerais élargir un petit peu ce point particulier de votre  
14 témoignage. Vous nous dites que vous étiez un des intellectuels.  
15 Vous avez dit que vous ne deviez pas vous aligner sur quelque  
16 position politique ou ligne politique de la direction..

17 Vous avez également dit que votre capacité de réflexion  
18 (inintelligible) faire la différence (inintelligible) différente  
19 des autres membres de la population ou de la résistance.

20 Pouvez-vous un peu développer un peu ce point, cette idée?

21 Donc, pourquoi avez-vous dû abandonner votre vision personnelle  
22 en matière d'absence de liberté?

23 Pourquoi est-ce que les intellectuels à cette époque ont...  
24 intellectuels qui étaient dans le Parti communiste du Kampuchéa,  
25 pourquoi est-ce que ceux-ci n'ont pas utilisé leur intelligence

55

1 pour aborder la situation qui prévalait à l'époque?

2 Pouvez-vous nous en parler?

3 [11.42.06]

4 M. SUONG SIKOEUN:

5 R. Monsieur le Président, ne pensez pas que je ne veux pas

6 répondre à la question, mais, si je réponde, alors l'Accusation

7 va faire objection en disant que je ne suis pas expert.

8 Moi, je peux développer ce point, si vous me le permettez, parce

9 que j'ai vécu ce système; j'ai vécu ce régime et je suis en

10 mesure de l'expliquer et de me donner à... moi-même une explication

11 de cela. En ayant fait l'expérience, je puis en... l'expliquer.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Monsieur le témoin, vous ne devez pas répondre à cette question.

14 Votre propre évaluation des faits correspond aux conclusions que

15 vous pourriez tirer ou aux suppositions que vous pourriez

16 retirer, à moins que le conseil de la défense vous pose des

17 questions spécifiques portant... l'expérience que vous avez vécu

18 vous-même.

19 Mais la question qui vient d'être posée, en fait, visait à

20 éliciter des conclusions de votre part ou une vision subjective

21 de la situation.

22 [11.43.29]

23 Dès lors, puisque vous témoignez et que vous êtes entendu en tant

24 que témoin, vous n'avez pas à tirer des conclusions dans ce

25 prétoire.

56

1 Me KONG SAM ONN:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Je vais donc reformuler ma question.

4 Q. Du fait de votre expérience de participation au mouvement -  
5 bien avant la libération intervenue en 75, et ce, jusqu'à la  
6 libération du pays en 1975 -, existait-il des principes imposés  
7 par le Parti communiste du Kampuchéa concernant la mobilisation  
8 des compétences ou de l'intelligence des intellectuels?

9 M. SUONG SIKOEUN:

10 R. Je peux répondre à cette question sur la base de mon  
11 expérience propre.

12 En premier lieu, je me suis habitué à la vie dans un pays  
13 étranger, en particulier, un pays qui connaissait un système..  
14 doté d'un système capitaliste robuste, pays qui avait jadis  
15 colonisé le Cambodge. Et notre éducation ainsi que notre façon de  
16 voir les choses se rattachaient à cela. Or nous voulions servir  
17 la révolution et le Parti communiste du Kampuchéa, dont j'étais  
18 membre.

19 Et donc ma formation et mon acquis de l'étranger étaient  
20 considérés comme un obstacle à ma participation au mouvement.

21 [11.46.02]

22 Pour présenter les choses de manière simple, la précondition, le  
23 préalable était que je devais abandonner tout ce que j'avais  
24 acquis au cours de ma formation à l'étranger, car c'était non  
25 seulement un fardeau mais aussi un obstacle à ma participation au

1 mouvement.

2 Je devais me reforger, je devais reconstruire mon point de vue  
3 personnel afin que celui-ci soit aligné sur la ligne et les  
4 principes du Parti communiste du Kampuchéa.

5 Donc, quelle que fût la décision prise par le Parti communiste au  
6 niveau de la politique ou de la tactique ou de la stratégie ainsi  
7 que sur les questions pratiques, nous devions adhérer à cela. Le  
8 simple fait de commencer à le remettre en question soulevait la  
9 question de notre confiance dans le Parti, et donc on nous aurait  
10 immédiatement demandé pourquoi nous n'avions pas confiance dans  
11 le Parti.

12 Donc, ce que nous avons à faire à ce moment-là, c'était nous  
13 reconstruire, nous reforger. Ce qui n'empêche pas que nous ayons  
14 conservé notre capacité de réflexion, mais nous ne remettions pas  
15 en question la justesse de la ligne. C'est ce que nous avons  
16 compris à l'époque.

17 [11.47.43]

18 Et, sur la base de mon expérience, nous étions dans une situation  
19 où, en fait, on nous a attirés pour nous convaincre de suivre la  
20 ligne, et ensuite suivre la ligne aveuglément. Par exemple,  
21 l'élimination de la propriété privée.

22 En fait, c'est une très longue histoire, mais si je devais  
23 développer cela je devrais vous présenter des exemples, et bien  
24 entendu je ne veux pas gaspiller le temps de la Cour, à moins que  
25 le Président me donne la permission de le faire. Sinon... sinon, je

58

1 ne pourrai pas développer ma pensée plus avant.

2 Si je pouvais soulever un exemple concernant la théorie et la  
3 pratique de l'époque, il... je vais devoir étayer ça sur des  
4 exemples.

5 Me KONG SAM ONN:

6 Q. Merci beaucoup d'avoir essayé de répondre à ma question.

7 M. SUONG SIKOEUN:

8 R. Il y avait beaucoup d'exemples.

9 Notamment, le fait que nous ayons été obligés d'abandonner nos  
10 effets personnels, tout ce qui nous appartenait. Par exemple,  
11 nous n'avions le droit de ne posséder qu'un sac à dos qui aurait  
12 contenu tout ce qui nous appartenait.

13 Mais en 1979 j'avais la charge d'un groupe de réfugiés, et dans  
14 la soirée, lorsque j'ai rencontré ces réfugiés, j'ai également  
15 rencontré certains hommes d'affaires thaïs qui nous ont demandé  
16 si nous avions des effets de valeur pour échanger, par exemple  
17 des bijoux, qui auraient permis de faire un troc. Mais je leur ai  
18 dit que nous n'avions rien, car nous venions d'un pays socialiste  
19 et que nous n'avions aucun effet personnel d'une valeur  
20 quelconque. Or, ça les a fortement énervés parce qu'ils ne  
21 croyaient pas que ç'eut été le cas.

22 [11.50.38]

23 Mais, en fait, certains réfugiés avaient réussi à cacher certains  
24 de leurs effets, des bagues en or, avec diamants, qu'ils m'ont  
25 remis volontairement en échange d'une casserole de poisson à

59

1 manger.

2 Lorsque ces hommes d'affaires thaïlandais ont vu ce qui s'était  
3 passé, ils ont dit: "Ah oui!, donc, c'était ça le socialisme au  
4 Cambodge." Et ça m'a rappelé mon arrivée à Phnom Penh en 1975,  
5 quand j'avais vu des bijoux, des effets de valeur, éparpillés  
6 dans divers endroits que personne n'essayait même de ramasser.  
7 Or, lorsque la situation est devenue urgente, malgré tout, il y  
8 avait moyen d'utiliser ces effets pour faire du troc en échange  
9 de nourriture.

10 [11.51.40]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Pouvez-vous continuer, Maître?

13 Me KONG SAM ONN:

14 Q. Pouvez-vous nous expliquer, expliquer à la Cour, le principe  
15 de solidarité qui régnait pendant le régime du Kampuchéa  
16 démocratique?

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Maître, veuillez s'il vous plaît reformuler votre question.

19 Si vous utilisez le terme "expliquer", cela signifie que vous  
20 demandez quelque chose à un expert, car une explication implique  
21 une description experte.

22 Donc, il faut que cette question soit évitée. Il témoigne  
23 actuellement en tant que témoin, pas en tant que témoin expert.

24 [11.52.44]

25 Me KONG SAM ONN:

60

1    Merci, Monsieur le Président.

2    Je n'ai pas d'autres questions.

3    M. LE PRÉSIDENT:

4    Je vois le conseil pour la défense, je vous en prie, vous avez la  
5    parole.

6    INTERROGATOIRE

7    PAR Me GUISSÉ:

8    Je vous remercie, Monsieur le Président.

9    Q. Bonjour, Monsieur Suong Sikoeun.

10   Je m'appelle Anta Guissé et je suis avocate internationale de M.

11   Khieu Samphan.

12   Je vais, à mon tour, vous poser quelques questions qui sont des  
13   questions de précision sur vos différentes déclarations, que ce  
14   soit dans le cadre de votre déposition à l'audience ou dans celui  
15   de vos auditions antérieures devant les enquêteurs des cojuges  
16   d'instructions.

17   [11.53.42]

18   La première question revient sur un thème que vous avez abordé  
19   lors de l'audience du 6 août dernier, où vous avez expliqué que  
20   dans le cadre de votre parcours révolutionnaire vous deviez  
21   combattre l'ennemi à l'intérieur de vous-même, en disant que  
22   c'était pour arriver à un changement de mentalité.

23   Ma question est donc la suivante: en tant qu'intellectuel, est-ce  
24   que vous étiez considéré comme ayant plus de mal à combattre cet  
25   ennemi à l'intérieur de vous-même qu'un paysan ou un ouvrier?

61

1 M. SUONG SIKOEUN:

2 R. Cette question concerne également la propriété privée.

3 En théorie autant que dans la réalité, il était normal, dès lors  
4 que nous avons un pedigree élevé, que la possession d'éléments  
5 de propriété privée devienne un problème.

6 Car, si la réalité n'était pas le reflet réel des classes, la  
7 doctrine marxiste indique que la propriété privée est un obstacle  
8 pour les individus. Par exemple, des amis pourront se quereller  
9 sur des questions de propriété, et donc la propriété privée  
10 constitue un problème.

11 [11.56.15]

12 Mais, quant à moi, je n'avais aucun problème dès lors qu'il s'est  
13 agi d'abandonner la propriété privée. De par nature, je suis  
14 quelqu'un avec une bonne ouverture d'esprit, ce que je peux dire  
15 de moi-même, je n'essaie pas de dire que je suis une personne de  
16 bonté, mais je suis généreux. Si l'on me demande quelque chose,  
17 si je puis le donner, je le donne sans regret.

18 Et, lorsqu'on m'a demandé si, comme j'étais généreux... si on  
19 m'avait demandé si j'étais prêt à donner ma vie, je répondais que  
20 cela dépendait de qui me demandait de donner ma vie.

21 Donc, je ne veux pas dire là que c'est lié à une bonté  
22 intérieure, mais c'est comme cela que les choses se présentaient.

23 [11.57.23]

24 Q. Monsieur le témoin, je vous remercie de votre réponse.

25 Je vais insister sur l'importance, si vous pouvez, de parler un



62

1 petit peu plus lentement parce que nous avons quelques problèmes  
2 à avoir l'intégralité de vos réponses; en tout cas, en français.  
3 Par ailleurs, je vais essayer de poser des questions précises. Si  
4 vous pouviez précisément répondre à ces questions.

5 Ma question suivante: avant la pause, vous avez évoqué à  
6 plusieurs reprises la défiance qu'il y avait à l'égard des  
7 intellectuels formés à l'étranger. Vous l'avez rappelé il y a peu  
8 à mon confrère.

9 Ma question, plus précisément, est de savoir comment se  
10 manifestait concrètement cette défiance, au quotidien, dans le  
11 cadre de vos activités?

12 R. En ce qui concerne la méfiance, en fait, elle prévalait dans  
13 tous les domaines. Dans la phase du Kampuchéa démocratique, nous  
14 étions un régime communiste, et donc nous avons une existence  
15 collective. Tout était relié, tout s'influçait réciproquement,  
16 et dès lors la méfiance... la méfiance était partout.

17 [11.59.38]

18 Il y a quelques incidents mineurs sur lesquels je ne veux pas  
19 revenir, mais au niveau de la communication, de la communication  
20 entre intellectuels par exemple ou la communication entre  
21 moi-même et les dirigeants supérieurs ou le secrétaire du Parti,  
22 je n'avais pas tellement peur et je ne me sentais pas inférieur à  
23 eux parce que je les connaissais personnellement, et c'était une  
24 caractéristique personnelle que j'avais à l'époque.

25 Mais, pour d'autres que je ne connaissais pas bien, je n'osais

63

1 rien dire parce que je ne les connaissais pas très bien.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie, Maître.

4 Je remercie le témoin.

5 Le moment est venu de procéder à la pause du déjeuner.

6 L'audience est levée jusqu'à 13h30 cet après-midi.

7 Avant cela, cependant, j'aimerais demander au témoin Suong

8 Sikoeun si, sur la base de son évaluation de son état de santé,

9 il sera en mesure de témoigner cet après-midi ou s'il préfère

10 demander un temps de repos pour l'après-midi avec reprise demain

11 matin.

12 [12.01.37]

13 M. SUONG SIKOEUN:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Je ne pense pas être en mesure de déposer cet après-midi compte

16 tenu de mon état de santé actuel. Je demanderais également de me

17 reposer demain toute la journée.

18 Je constate que mon état se dégrade. Je souffre de plusieurs

19 maladies, y compris de troubles vasculaires, raison pour laquelle

20 je demande l'autorisation de me reposer non seulement cet

21 après-midi mais également demain, en vue de continuer lundi

22 prochain.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Je constate que la défense de Khieu Samphan s'était levée.

25 Avez-vous quelque chose à dire?

64

1 Me GUISSÉ:

2 Oui, merci, Monsieur le Président.

3 Non, c'était simplement pour savoir si le témoin entendait  
4 déposer cet après-midi ou pas, aux fins d'organisation, donc,  
5 vous avez devancé ma question, Monsieur le Président.

6 [12.02.59]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 La parole est à l'avocat international de Nuon Chea.

9 Me PAUW:

10 Je ne voudrais pas perdre mon tour de parole.

11 Cet après-midi, Nuon Chea souhaite suivre l'audience depuis la  
12 cellule temporaire. Il a des problèmes de concentration, il a mal  
13 au dos et à la tête. Nous avons préparé le document adéquat.

14 [12.04.17]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Monsieur Suong Sikoeun, vous avez parlé de votre état de santé au  
17 début de votre déposition.

18 La Chambre a déjà donné des indications aux parties et au public  
19 concernant la fragilité de votre état de santé.

20 La Chambre accède à votre demande. Vous pourrez donc vous reposer  
21 cet après-midi et demain toute la journée. Vous serez cité à  
22 comparaître à nouveau devant la Chambre lundi prochain.

23 [12.05.16]

24 Que les parties et le public sachent que, après la déposition du  
25 présent témoin ce matin, l'interrogatoire d'un autre témoin

65

1 reprendra. Ce témoin a déjà été entendu hier après-midi. Il  
2 s'agit du témoin de réserve.  
3 Monsieur Suong Sikoeun, vous êtes convoqué devant la Chambre  
4 lundi prochain. Veuillez être présent dans le prétoire pour 9  
5 heures, lundi prochain. Ceci vaut également pour l'avocat du  
6 témoin.  
7 Huissier d'audience, veuillez prendre les dispositions  
8 nécessaires pour assurer transport et logement pour le témoin.  
9 Veuillez aussi vous assurer que le témoin soit de retour dans le  
10 prétoire lundi prochain avant 9 heures.  
11 [12.06.42]  
12 Par ailleurs, par le biais de sa défense, Nuon Chea demande  
13 l'autorisation de suivre l'audience à distance pour le reste de  
14 la journée compte tenu de son état de santé.  
15 La Chambre fait droit à cette demande. Nuon Chea a renoncé  
16 expressément à son droit d'être physiquement présent dans le  
17 prétoire à l'audience. La Défense est priée de remettre  
18 immédiatement à la Chambre le document de renonciation portant la  
19 signature ou les empreintes digitales de M. Nuon Chea.  
20 Services techniques, veuillez brancher le matériel audiovisuel  
21 dans la cellule temporaire.  
22 Agents de sécurité, veuillez conduire MM. Nuon Chea et Khieu  
23 Samphan dans leurs cellules temporaires. Cet après-midi, Nuon  
24 Chea y restera et suivra l'audience à distance tandis que M.  
25 Khieu Samphan devra être ramené dans le prétoire cet après-midi

66

1 pour 13h30.

2 (Suspension de l'audience: 12h08)

3 (Reprise de l'audience: 13h31)

4 Veuillez vous asseoir.

5 L'audience a repris et, pour l'audience de cet après-midi ainsi

6 que celle de demain, nous continuerons à entendre le témoin Ong

7 Thong Hoeung. Cet après-midi, c'est l'Accusation qui va lui poser

8 des questions.

9 [13.33.07]

10 Avant de donner la parole à l'Accusation, j'aimerais demander à

11 l'Accusation et aux avocats en chef s'ils pourraient répartir le

12 temps entre eux afin que la session consacrée à ce témoin puisse

13 être terminée entre cet après-midi et la session de demain matin,

14 l'audience de demain matin.

15 Donc, veuillez vous consulter et essayer d'utiliser au mieux le

16 temps qui est alloué aux représentants de ces deux parties.

17 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

18 Merci, Monsieur le Président, et bon après-midi, Mesdames et

19 Messieurs les juges.

20 Pour clarifier l'emploi du temps, je pense utiliser l'après-midi

21 pour poser les questions à M. le témoin et laisser la place aux

22 parties civiles pour la matinée de demain. Donc, je pense pouvoir

23 finir pour 4 heures mon intervention.

24 Je vous remercie.

25 [13.34.25]

67

1 Me SIMONNEAU-FORT:

2 Oui, bonjour, Monsieur le Président, et bonjour à tous.

3 En ce qui nous concerne, la matinée sera tout à fait suffisante

4 pour... on aura même peut-être besoin d'un petit peu moins de temps

5 que la totalité de la matinée demain.

6 Merci.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je vous remercie.

9 La parole est à l'Accusation.

10 [13.34.59]

11 INTERROGATOIRE

12 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Monsieur le témoin, merci d'être revenu et d'avoir attendu

15 patiemment et merci aussi de vous être déplacé depuis Bruxelles

16 pour participer à cette audience et à la manifestation de la

17 vérité.

18 J'aurais, cet après-midi, d'abord quelques questions de suivi par

19 rapport à ce que vous avez dit mardi, donc hier, à mon collègue,

20 et par la suite, alors, nous reprendrons le cours de votre récit

21 qui s'était arrêté à D-2, où vous aviez travaillé après votre

22 retour au Cambodge en juillet 1976.

23 Je voudrais aussi vous demander de bien vouloir toujours avoir à

24 l'esprit que ce qui nous intéresse c'est ce que vous saviez à

25 l'époque et non pas ce que vous avez pu apprendre par la suite en

68

1 étudiant, par exemple, des confessions à S-21.

2 Donc, je vous demanderais de vraiment faire un effort de faire  
3 cette distinction et de ne parler que de ce que vous avez vu et  
4 entendu pendant cette période.

5 Q. Alors, première question concernant l'Union des étudiants  
6 khmers. Très rapidement, l'Union des étudiants khmers avait-elle  
7 plutôt une position prosoviétique ou prochinoise à l'époque où  
8 vous en étiez membre?

9 [13.36.40]

10 M. ONG THONG HOEUNG:

11 R. D'après ce que je sais, depuis la naissance de l'Union des  
12 étudiants khmers en France, celle-ci n'avait pas la même tendance  
13 que les syndicats d'étudiants français. L'Union des étudiants  
14 khmers fut fondée avec l'aide des syndicats des étudiants  
15 français de l'Union soviétique.

16 Donc, je pense que l'on peut dire que l'Union des étudiants  
17 khmers penchait plutôt vers l'Union soviétique.

18 Q. Merci.

19 Pendant combien de temps l'Union des étudiants khmers a continué  
20 à fonctionner à partir du moment où vous en avez été membre, dans  
21 les années 70?

22 R. La date exacte de dissolution de l'Union des étudiants khmers  
23 n'est plus très claire. Je ne m'en souviens plus très bien; mais,  
24 en tout cas, elle a été dissoute sur instruction de Ieng Sary.

25 [13.38.30]

69

1   Cependant, je pourrais développer un peu plus pour qu'on  
2   comprenne mieux. Après que les contradictions d'ordre idéologique  
3   entre l'Union soviétique et les révisionnistes au sein du Parti  
4   communiste de l'Union soviétique et du Parti communiste de Chine...  
5   la situation au sein de l'Union des étudiants khmers en France a  
6   connu aussi une étape contradictoire, et ceci, en particulier,  
7   pour les jeunes étudiants récemment arrivés en France à l'époque,  
8   qui étaient essentiellement de tendance prochinoise et qui  
9   avaient acquis ce penchant depuis le Cambodge.

10  Pour autant que je sache, l'Union des étudiants khmers, sous la  
11  direction de Phouk Chhay à cette époque-là au Cambodge, suivait  
12  la tendance ou était proche... plus étroitement liée à la Chine  
13  qu'à l'Union soviétique.

14  Q. Merci.

15  Vous avez également parlé hier du bureau de la mission du FUNK ou  
16  du GRUNK à Paris, et vous avez dit qu'il s'agissait en importance  
17  du deuxième bureau du FUNK, qu'il était dirigé par Ok Sakun et  
18  qu'il diffusait le bulletin du FUNK à Paris.

19  Est-ce que, personnellement, vous receviez ce bulletin  
20  d'information du FUNK chez vous?

21  Ou, à défaut, par quel biais vous pouviez consulter ce bulletin?

22  [13.40.41]

23  R. Non seulement je lisais le bulletin, mais je participais à la  
24  production de celui-ci également, car j'étais membre du FUNK à  
25  l'époque et pas seulement étudiant.



70

1 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

2 Monsieur le Président, je voudrais pouvoir montrer un document à  
3 Monsieur le témoin; il s'agit du document IS12.3, qui porte aussi  
4 la référence E3/113.

5 Il s'agit d'un bulletin intitulé "Nouvelles du Cambodge, Agence  
6 Kampuchéa d'information", diffusé par le bureau d'information du  
7 Front uni national du Kampuchéa. Et je ne prends qu'un exemple,  
8 et cet exemple porte le numéro 693 du 4 avril 1974.

9 Et, avec votre permission, je voudrais communiquer au témoin la  
10 version française qui doit être l'original de ce document et le  
11 faire apparaître à l'écran également, peut-être dans sa version  
12 khmère dans ce cas-là.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je vous en prie.

15 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez remettre un exemplaire  
16 imprimé au témoin afin qu'il puisse le consulter.

17 [13.42.24]

18 (Présentation d'un document à l'écran)

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Monsieur le témoin, je vais vous laisser consulter le document.

21 Ce n'est pas tellement le contenu qui m'intéresse, mais plutôt  
22 son apparence.

23 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire si ce type de bulletin était  
24 celui que vous consultiez à Paris régulièrement à l'époque où  
25 vous étiez sur place?

71

1 M. ONG THONG HOEUNG:

2 R. Oui, c'est exact.

3 Q. Alors, simplement, si vous vous attardez à la première page,  
4 vous voyez le type de contenu en regardant simplement les titres  
5 des articles que comporte ce bulletin. Il y a notamment un  
6 article... le premier concerne les crimes commis par les traîtres  
7 de Phnom Penh à l'encontre des pagodes, des bonzes, des habitants  
8 de la ville de Oudong.

9 Et vous voyez qu'après il y a une autre partie du numéro qui est  
10 consacrée à un voyage de M. Ieng Sary et de M. Khieu Samphan en  
11 Chine. Une troisième partie est consacrée à la situation  
12 militaire du terrain.

13 [13.43.41]

14 Est-ce que cela représente le type de contenu que vous étiez  
15 habitué à lire dans l'ensemble des publications du FUNK à  
16 l'époque ou bien y a-t-il d'autres rubriques qui manquent ici  
17 dans cet exemplaire, que vous auriez vues?

18 R. Je peux vous confirmer que ce document est d'un contenu  
19 similaire aux documents que je lisais à l'époque.

20 Q. Vous nous avez dit que le bureau de mission du GRUNK était -  
21 ou du FUNK... était très actif. Est-ce qu'il diffusait également  
22 d'autres types de documents à part ce bulletin, tels que des  
23 communiqués du gouvernement ou des déclarations de Ministres du  
24 gouvernement du GRUNK?

25 [13.45.15]

72

1 R. Lorsque l'on se porte sur les missions du FUNK en Europe... la  
2 plus importante de celles-ci relevait de Pékin, parce que, en  
3 fait, le bureau le plus important du FUNK était situé à Paris et,  
4 pour ce qui était de la diffusion des bulletins d'information et  
5 des autres organes de presse, l'information, à partir de là,  
6 pouvait être disséminée dans le monde entier.

7 Donc, c'est devenu le centre principal du FUNK à l'étranger, à  
8 part celui de Pékin.

9 Q. Dans les bulletins d'information que vous aviez lus à  
10 l'époque, ou les autres communications du FUNK, est-ce qu'il  
11 était habituel de retrouver la mention de "super traîtres" avant  
12 la prise de Phnom Penh?

13 Est-ce que cette notion vous dit quelque chose dans ce que vous  
14 aviez lu à l'époque?

15 R. À l'époque, quoique je n'aie pas moi-même aimé utiliser des  
16 termes aussi violents, je n'ai jamais réagi à l'égard de son  
17 utilisation.

18 [13.47.13]

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Je voudrais maintenant m'attarder encore sur les réunions  
21 auxquelles vous auriez assisté lorsque Ieng Sary était de passage  
22 à Paris, avec la communauté des étudiants khmers sur place.

23 Et je voudrais, Monsieur le Président, lire, pour partir de là,  
24 un passage du procès-verbal d'audition de M. le témoin et ensuite  
25 lui poser des questions.

73

1 Il s'agit, donc, du procès-verbal d'audition D141/1, ou E3/97,  
2 et, en français, c'est la page 4; en anglais, également à la page  
3 4; en khmer, les pages 6 et 7.

4 Et je voudrais pouvoir le projeter à l'écran.

5 Je voudrais demander au témoin s'il souhaite que je lui donne la  
6 version française ou la version khmère.

7 M. ONG THONG HOEUNG:

8 Pourriez-vous l'afficher en langue khmère?

9 [13.48.32]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je vous en prie.

12 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez remettre l'exemplaire de  
13 ce document au témoin.

14 (Présentation d'un document à l'écran)

15 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Donc, pages 6 et 7 en langue khmère.

18 Voilà, je vais lire l'extrait de cette audition, je cite:

19 "Ieng Sary est venu plusieurs fois en délégation à Paris, de  
20 passage pour des conférences des pays non alignés par exemple, en  
21 tant que Ministre des affaires étrangères. Nous étions informés,  
22 et, comme tout le monde, je suis allé écouter ce qu'il disait. Le  
23 discours était toujours le même, à savoir l'apologie du pays, et  
24 que tout allait bien, que la vie était agréable au Cambodge."

25 Et puis, deux phrases plus loin, je cite:

74

1 "Je sais que Ieng Sary a même parlé devant l'Assemblée générale  
2 des Nations Unies, où il a présenté son pays comme n'ayant jamais  
3 été aussi prospère et heureux depuis 2000 ans." Fin de citation.  
4 [13.50.06]

5 Q. Alors, Monsieur le témoin, je voudrais d'abord clarifier un  
6 point, parce que vous avez dit que Ieng Sary était venu plusieurs  
7 fois à Paris, mais, personnellement, combien de fois l'avez-vous  
8 vu et l'avez-vous écouté lors de ce type de réunions avec les  
9 étudiants et les intellectuels à Paris?  
10 Était-ce une, deux ou plusieurs fois? Ou plus que deux fois?

11 M. ONG THONG HOEUNG:

12 R. Je peux dire que c'était plus de deux ou trois fois.

13 Q. Et est-ce que c'était plutôt davantage après la victoire du 17  
14 avril, lorsqu'il était déjà Ministre des affaires étrangères, ou  
15 bien avant?

16 R. Je l'avais rencontré avant la victoire, mais je l'ai rencontré  
17 au moins une fois après la victoire.

18 Je ne l'ai pas rencontré personnellement, mais je l'ai rencontré  
19 dans les meetings, dans les réunions.

20 [13.51.43]

21 Q. Est-ce qu'après la victoire, alors, lorsque vous l'avez vu au  
22 moins une fois, à ce moment-là, est-ce qu'il a été accueilli  
23 comme une sorte de héros de la révolution?

24 R. Je me souviens qu'il n'avait pas été accueilli en héros, mais  
25 que son statut dépassait de loin celui de héros.

75

1 Q. Est-ce qu'il avait... il jouissait d'un prestige  
2 particulièrement important auprès de la communauté de Paris et  
3 des étudiants, des intellectuels, à l'époque?

4 R. À ce moment-là, oui, il avait une grande influence sur les  
5 intellectuels et les étudiants de la place, essentiellement parce  
6 que bon nombre de ses amis sur place étaient des membres du noyau  
7 qui, en fait, fournissait la formation aux jeunes arrivés comme  
8 nous.

9 Q. Hier, vous aviez cité dans son entourage les noms de In  
10 Sopheap et Suong Sikoeun.

11 Est-ce que vous avez vu d'autres collaborateurs, enfin d'autres  
12 personnes de son entourage l'accompagner lors de... spécialement  
13 lors de cette visite, après le 17 avril?

14 Et je pense particulièrement à So Hong: est-ce qu'il était là, So  
15 Hong?

16 [13.54.18]

17 R. Parmi ceux qui accompagnaient Ieng Sary, So Hong m'a fait une  
18 grande impression parce que je l'ai rencontré, j'ai même eu une  
19 conversation avec lui, et c'est lui... c'était lui qui venait de  
20 l'intérieur du pays, et moi j'avais été éloigné du pays depuis  
21 dix ans et plus. Et donc j'ai essayé de parler avec lui pour en  
22 savoir plus sur la situation au pays, et donc son nom m'est  
23 resté.

24 Q. Lors de ces rencontres, est-ce que, pour convaincre  
25 l'assistance à rentrer au pays, est-ce que Ieng Sary utilisait

76

1 les termes de "patriotisme" et de "nationalisme" pour convaincre  
2 de revenir reconstruire le pays? Ou quels autres termes  
3 utilisait-il pour convaincre?

4 R. Il parlait essentiellement de nationalisme, de patriotisme, de  
5 souveraineté, de dépendance... sur soi, et il insistait  
6 systématiquement sur le fait que le Cambodge n'était pas un  
7 paravent pour le Vietnam, c'est-à-dire que les Cambodgiens qui  
8 croyaient voulaient entendre cela.

9 [13.56.14]

10 Q. Est-ce qu'il vous a présenté également les difficultés que  
11 rencontrait le pays à l'époque, juste après la libération de  
12 Phnom Penh, dans les mois qui suivaient?

13 Est-ce qu'il vous a dit, par exemple, que la situation était  
14 difficile?

15 R. Il n'a pas parlé de cela, d'après ce que je me souviens, mais  
16 il a donné l'exemple de ceux qui étaient rentrés au pays,  
17 notamment Suong Sikoeun, et a indiqué qu'ils étaient heureux  
18 d'avoir rejoint la lutte avec le peuple.

19 Et donc, ayant entendu cela, nous étions tous pressés de rentrer  
20 au pays et de remplir des tâches comme le faisait Suong Sikoeun.

21 Q. Est-ce que Ieng Sary ou bien les proches de Ieng Sary qui  
22 étaient aux réunions vous ont dit qu'en tant qu'intellectuels de  
23 l'étranger vous auriez à passer par un processus de rééducation  
24 en revenant au pays?

25 R. Je me souviens qu'il parlait de la nécessité de se

1 reconstruire. Nous ne savions pas que nous aurions à nous affamer  
2 nous-mêmes et de... faire des travaux forcés, comme ce fut le cas.  
3 Nous n'aurions jamais pu imaginer une telle situation... ou  
4 peut-être parce que nous n'avons pas fait assez attention à tout  
5 cela.

6 L'idée, c'était de se reconstruire pour s'habituer à la manière  
7 dont vivait le peuple dans le pays.

8 [13.58.37]

9 Q. Est-ce que les appels qui avaient été répétés lors de ces  
10 réunions, spécialement celles après le 17 avril 1975, est-ce que  
11 ces appels de Ieng Sary à regagner le pays ont été suivis  
12 d'effets par la communauté étudiante et la communauté des  
13 intellectuels de Paris?

14 R. Cela a eu une grande influence parce que les étudiants  
15 cambodgiens... à l'époque, certains étaient mariés, avaient des  
16 épouses occidentales, ils ont dû abandonner leur famille, vendre  
17 leur maison, pour contribuer à la reconstruction du pays et pour  
18 le faire avec le peuple cambodgien dans le pays.

19 [13.59.47]

20 Q. Est-ce que vous pourriez nous donner des noms d'amis ou de  
21 personnes qui participaient à ces réunions et qui ont décidé, à  
22 la suite des réunions avec Ieng Sary, de rentrer au pays?

23 R. Je ne me souviens pas de tous les noms.

24 Mais je me souviens de Tiev Chin Leng, qui était ingénieur. M.  
25 Ieng Sary lui a dit qu'il avait besoin de Tiev Chin Leng parce



78

1 qu'il était ingénieur lui-même. Et M. Tiev Chin Leng était aussi  
2 une personne fort connue en Francen, il avait sa famille en  
3 France, il a laissé sa femme et ses enfants en France pour  
4 rentrer. Et ses enfants... en fait, il a laissé toute sa famille  
5 derrière lui en France.

6 Ly Nay Sim et Pen Try Van étaient aussi deux autres personnes qui  
7 ont été contactées pour rentrer. Ly Nay Sim était médecin, et lui  
8 il est rentré avec ses enfants. Il a vendu sa maison, il a donné  
9 l'argent à l'Organisation. Bon nombre d'amis qui vivaient en  
10 France à l'époque ont décidé de quitter la France pour rentrer au  
11 pays.

12 Malheureusement, toutes ces personnes sont déjà décédées.

13 Q. Merci.

14 Au moment... entre le moment de la libération de Phnom Penh et le  
15 moment où vous rentrez au Cambodge, est-ce que vous savez, à  
16 l'époque, à peu près combien de Khmers résidant à l'étranger ont  
17 rejoint, ont regagné le pays pour participer à la reconstruction?

18 [14.02.25]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Témoin, veuillez attendre que le voyant rouge du micro s'allume  
21 avant de répondre.

22 M. ONG THONG HOEUNG:

23 R. D'après mes recherches et d'après ce que je sais de la  
24 situation à l'époque, et aussi d'après les documents que j'ai pu  
25 consulter à l'École française, au total, les Cambodgiens

1    rentraient au pays.

2    Et, parmi les 1700 à être rentrés, 200 seulement ont survécu.

3    J'ai pu retrouver le nom de certains de ceux qui ont trouvé la

4    mort après leur retour au Cambodge. Je n'ai retrouvé que certains

5    de ces noms.

6    M. DE WILDE D'ESTMAEL:

7    Q. Merci.

8    Je voudrais simplement revenir à ce que vous aviez dit également

9    hier lorsque vous aviez affirmé que Ieng Sary - donc, avant votre

10   retour bien entendu, mais à peu près au moment de l'Assemblée

11   générale des Nations Unies - avait donné une conférence de presse

12   durant laquelle il avait dit que les évacués de Phnom Penh

13   reviendraient en ville.

14   Est-ce que ce type de communiqué ou d'information provenant de

15   Ieng Sary a contribué à vous rassurer quant à la situation qui

16   prévalait au pays?

17   [14.04.42]

18   R. Oui, il nous encourageait à croire que nos compatriotes

19   résistants étaient des intellectuels. Je n'ai jamais cru qu'ils

20   puissent faire quoi que ce soit pour anéantir la Nation.

21   M. DE WILDE D'ESTMAEL:

22   Monsieur le Président, je voudrais soumettre un autre document,

23   qui est le document E3/550, qui porte aussi la référence IS20.4.

24   Il s'agit d'un extrait d'une interview accordée par M. Ieng Sary

25   au journal "Newsweek" le 8 septembre 1975.

80

1 Et la page qui nous intéresse est, en khmer, la page numéro 2; en  
2 anglais, la première page; et en français, la seconde page.

3 Avec votre autorisation, je voudrais fournir une copie en  
4 français de ce document au témoin et faire projeter en khmer la  
5 traduction.

6 [14.06.15]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 La Chambre vous y autorise.

9 Huissier d'audience, veuillez aller chercher ce document auprès  
10 du procureur et le remettre au témoin.

11 (Présentation d'un document à l'écran)

12 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

13 Alors, voilà ce que Ieng Sary répond à une question de James  
14 Pringle, du journal "Newsweek".

15 La question est la suivante:

16 "Phnom Penh est-elle toujours vidée de ses habitants?"

17 Réponse: Non, environ 100000 personnes sont revenues et d'autres  
18 reviennent petit à petit. Les écoles, hôpitaux et usines ont peu  
19 à peu repris leurs activités. Les gens peuvent retourner à Phnom  
20 Penh s'ils le souhaitent ou ils peuvent rester à la campagne.

21 Notre peuple travaille jour et nuit pour reconstruire le pays. Le  
22 Cambodge ressemble à un atelier géant."

23 Fin de citation.

24 [14.07.18]

25 Q. Par rapport à ce que vous nous aviez dit hier, Monsieur le

81

1 témoin, concernant le fait que les évacués reviendraient ou  
2 étaient en train de revenir en ville, est-ce que le passage de  
3 cette interview correspond en substance à ce que vous aviez  
4 entendu Ieng Sary dire à propos du retour des évacués?

5 M. ONG THONG HOEUNG:

6 R. Il s'agit d'un article que j'ai lu et ma réponse se fonde sur  
7 cet article.

8 Q. Merci.

9 Alors, j'en viens à votre départ, pour y revenir un tout petit  
10 instant.

11 Dans votre livre, qui porte la référence D141/1.2, vous avez  
12 mentionné aux pages, en français, 31 et 32 - et en khmer c'est  
13 les références 00831090-91 -, vous avez mentionné qu'avant de  
14 partir de Paris pour le Cambodge votre groupe de voyageurs avait  
15 signé une déclaration à la presse: qui avait rédigé cette  
16 déclaration?

17 R. Je n'en sais rien.

18 Ça doit avoir été quelqu'un de proche de Ieng Sary, mais je ne  
19 sais pas de qui il s'agissait.

20 [14.09.36]

21 Q. Et en quoi consistait cette déclaration faite juste avant de  
22 quitter la France?

23 R. La déclaration consistait à dire que ces gens étaient prêts à  
24 rentrer au Cambodge et qu'ils étaient motivés à le faire parce  
25 qu'ils ne croyaient pas aux informations véhiculées par les

1 médias contrôlés par les impérialistes.

2 Q. Et, à l'époque, que disaient déjà les médias contrôlés par les  
3 impérialistes concernant la situation au Cambodge?

4 Est-ce qu'il y avait déjà des accusations qui étaient portées  
5 contre le régime?

6 R. Il y avait certaines allégations d'atrocités commises au  
7 Cambodge. Il y avait des articles de presse publiés dans les  
8 journaux français et d'autres pays où il était question  
9 d'atrocités, de crimes atroces, commis par le Kampuchéa  
10 démocratique.

11 Et par la suite le père François Ponchaud a publié un livre  
12 intitulé "Cambodge, année zéro".

13 [14.11.44]

14 Q. Alors, avant de faire votre valise pour le Cambodge, est-ce  
15 que vous avez reçu des conseils sur ce que vous deviez emporter  
16 ou ne pas emporter?

17 R. Le principal conseil a été de nous dire d'emporter seulement  
18 un sac, car nous rentrions au Cambodge pour aider à reconstruire  
19 le pays; en conséquence de quoi, nous ne devons pas emporter  
20 grand-chose.

21 Q. Est-ce que directement ou indirectement Ieng Sary vous avait  
22 demandé de convoier quelque chose à destination du Cambodge?

23 R. Indirectement, ceux qui allaient rentrer ont reçu un document  
24 de la mission diplomatique du Kampuchéa à Paris, mais je ne me  
25 souviens pas de la teneur de ce document.

1 Q. Merci.

2 J'en viens, très rapidement, à K-15, pour poser deux ou trois  
3 questions de plus que celles qu'on vous a déjà posées hier.  
4 Vous aviez dit que vous produisiez des légumes à K-15, entre  
5 autres. Est-ce qu'on vous a dit à qui étaient destinés ces  
6 légumes?

7 [14.14.14]

8 R. De manière générale, nous ne recevions pas d'instructions  
9 quant à la destination de ces légumes. En général, on nous disait  
10 de cultiver des légumes pour pouvoir être autosuffisants.

11 Q. À K-15, vous êtes arrivé quelques mois après votre femme et  
12 d'autres personnes qui avaient rejoint le Cambodge avant vous.  
13 Est-ce que, sur une base continue, d'autres intellectuels  
14 continuaient pendant les trois mois où vous étiez là-bas - je  
15 crois - à arriver et à s'installer à K-15 également?

16 R. J'ai dit à des représentants du tribunal que j'étais resté six  
17 mois et non pas trois mois à B-15.

18 Pendant mon séjour là-bas, j'ai vu qu'un grand nombre de  
19 Cambodgiens qui vivaient là-bas ont été emmenés à Ta Lei, je ne  
20 sais pas où exactement c'était situé, mais c'était en bordure de  
21 Phnom Penh. J'ai aussi constaté qu'il y avait des soldats qui ont  
22 emmené certains d'entre nous.

23 [14.16.14]

24 Q. Oui, j'ai dû mal m'exprimer, Monsieur le témoin.

25 Je voulais savoir si d'autres intellectuels arrivaient encore,

84

1 après vous, au Cambodge, et donc, débarquant de l'aéroport, de  
2 l'avion, et rejoignaient-ils également K-15?  
3 Est-ce qu'il y avait plusieurs vagues d'intellectuels qui ont  
4 rejoint cet endroit où vous étiez déjà dans les semaines qui ont  
5 suivi votre arrivée?

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 S'agit-il de K-15 ou de K-5? Dans l'interprétation en khmer,  
8 apparemment, parfois vous parlez de K-5 et parfois de K-15.

9 Pouvez-vous préciser si vous parlez de K-15?

10 Monsieur le coprocurateur, je vous prierais de bien vouloir répéter  
11 la dernière question.

12 Dans l'interprétation en khmer, j'ai entendu K-5 parfois et  
13 parfois K-15. Pourriez-vous donc préciser la dernière question de  
14 façon à ce que le témoin puisse y répondre correctement?

15 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Il s'agit bien de K-15: donc 1-5.

18 Q. Et donc ma question était de savoir si d'autres vagues  
19 d'intellectuels revenant volontairement de l'étranger, que ce  
20 soit de France ou d'ailleurs, ont rejoint K-15 après que vous y  
21 soyez déjà arrivé?

22 [14.18.26]

23 M. ONG THONG HOEUNG:

24 R. Oui, il y a eu d'autres vagues d'arrivée d'intellectuels.

25 Mon beau-frère, Ros Sarin, et sa famille ainsi que d'autres

85

1 Cambodgiens sont arrivés à ce bureau.

2 Q. Au niveau de l'organisation de K-15 et aussi des autres sites  
3 où vous avez été envoyés par la suite, est-ce que les cadres  
4 khmers rouges utilisaient comme méthode de nommer des détenus ou  
5 bien en tout cas des travailleurs parmi vous, parmi les  
6 intellectuels, pour diriger les autres?

7 Est-ce qu'ils utilisaient certains intellectuels comme relais  
8 pour assurer, par exemple, la discipline entre vous?

9 [14.19.41]

10 R. À K-15, Phum était chef, il avait plusieurs subordonnés.

11 Et à K-15 les Cambodgiens rentrés au pays ont été répartis en  
12 plusieurs groupes, et un chef de groupe était nommé. C'était  
13 comme le faisaient les Allemands avec les juifs, ils désignaient  
14 un chef d'équipe chargé de superviser le travail de l'équipe et  
15 de faire rapport au chef.

16 Q. Est-ce que cela a pu amener à des tensions parmi le groupe des  
17 intellectuels revenus de l'étranger, le fait qu'il y ait des  
18 personnes désignées comme chefs et peut-être aussi le fait que -  
19 si je ne me trompe pas, vous avez dit que vous avez participé à  
20 des séances de critique et d'autocritique... est-ce que tout cela  
21 amenait des tensions entre vous?

22 R. Comme vous pouvez bien l'imaginer, si nous vivions sur place  
23 sans avoir accès à de la nourriture et à d'autres biens, sans  
24 communication avec l'extérieur, alors même qu'entre nous il y  
25 avait un chef d'équipe, alors même qu'il n'y avait pas à manger



86

1 ni d'eau à boire, vous imaginez ce qui pouvait se passer.

2 Si seul un verre d'eau était distribué, chacun essayait de

3 s'emparer du verre d'eau pour pouvoir éteindre sa soif.

4 [14.21.54]

5 Même s'il s'agissait de gens qui s'appréciaient auparavant, dans

6 ce contexte, des querelles étaient pratiquement inévitables. En

7 outre, les chefs d'équipe devaient essayer de complaire au chef.

8 Donc, à K-15, l'ambiance était caractérisée par la méfiance.

9 Il s'agissait d'une tactique utilisée par l'Angkar. Il s'agissait

10 de nous rééduquer, et nous étions aussi encouragés à faire notre

11 autocritique et à nous critiquer mutuellement.

12 Par exemple, au cours d'une réunion, on disait que tel ou tel

13 avait été favorable à l'Union soviétique et que tel ou tel autre

14 avait telle ou telle tendance. Et il y avait donc des querelles

15 latentes dans le groupe et les gens ne se faisaient pas

16 confiance.

17 Q. Merci.

18 Si je me réfère à votre procès-verbal d'audition et à votre

19 livre, après être passé par K-15 et D-2, vous avez transité par

20 un hôpital, et puis vous avez été envoyé à Takhmau, si je ne me

21 trompe pas: est-ce bien correct, Monsieur le témoin?

22 Pouvez-vous nous dire...

23 [14.23.59]

24 R. Effectivement.

25 Q. Pouvez-vous nous dire, s'il vous plaît, si les conditions de

87

1 travail et de vie dans... au site de Takhmau étaient similaires ou  
2 bien meilleures ou pires qu'à K-15 et qu'à D-2?

3 R. Les conditions se sont dégradées, surtout lors de notre  
4 transfert à Takhmau, et la... la situation s'est encore détériorée,  
5 lorsque nous étions à Boeng Trabek.

6 Q. Nous allons rester sur Takhmau pour le moment.

7 Est-ce que vous aviez le droit d'être malade sur place?

8 Et que se passait-il si vous tombiez malade par exemple?

9 R. À Takhmau, nous n'étions pas autorisés à tomber malades. Si  
10 nous tombions malades, notre ration alimentaire était réduite.

11 Q. Et quel genre de travail deviez-vous faire à Takhmau? En très  
12 bref, s'il vous plaît.

13 R. Il y avait différents types de travail. Il fallait, par  
14 exemple, défricher pour pouvoir planter des légumes; nous  
15 cultivions des légumes comme dans d'autres camps aussi. Quand  
16 j'étais à Takhmau, j'ai vu que les conditions étaient très  
17 mauvaises.

18 [14.26.38]

19 Certains Cambodgiens sont allés travailler à Angkor Chey et  
20 souvent les gens étaient maltraités par les cadres. Les gens nous  
21 ont décrit leurs conditions de vie à Angkor Chey, ils ont parlé  
22 de la faim, des mauvais traitements infligés par les cadres. Cela  
23 nous a beaucoup contrariés et nous avons compris que, si nous  
24 parlions de l'Angkar, nous serions considérés comme des ennemis.  
25 Et donc cela a été pour nous une source d'irritation.

88

1 Q. Durant cette période-là, est-ce que les cadres khmers rouges  
2 vous ont justement parlé de ce concept d'ennemis?

3 Qu'est-ce que cette notion recouvrait à l'époque pour les Khmers  
4 rouges? Qui étaient les ennemis?

5 R. Les principaux ennemis, c'était les ennemis qui se cachaient à  
6 l'intérieur de nous-mêmes.

7 [14.28.21]

8 Q. Et, à Takhmau, est-ce que c'était comme à K-15 ou à D-2?

9 Est-ce qu'on vous considérait toujours comme des gens du FUNK et  
10 non pas comme des révolutionnaires?

11 R. Effectivement, mais à D-2 le directeur de la fabrique était  
12 aimable, il n'était pas aussi brutal qu'ailleurs, c'est-à-dire  
13 qu'à Takhmau.

14 Q. Pourquoi était-ce mal considéré d'être étiqueté comme  
15 appartenant au FUNK, comme étant des gens du FUNK?

16 R....

17 Q. Pardon, est-ce que c'était parce que vous aviez rejoint la  
18 révolution un peu plus tard que d'autres?

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je vous en prie, Maître?

21 [14.29.49]

22 Me KARNAVAS:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 À nouveau, j'ai fait preuve de patience alors qu'il s'agit de  
25 questions orientées. À nouveau, une question imposée, la réponse

1 est donnée, et on demande au témoin s'il peut confirmer. Il fait  
2 ça sans cesse, encore et toujours.  
3 Je ne veux pas contester chaque question posée, car vous êtes des  
4 juges professionnels, mais il faut bien fixer une limite. Il peut  
5 poser une question, demander au témoin de répondre, plutôt que de  
6 donner la réponse à la place du témoin en demandant de confirmer.  
7 C'est une question orientée.  
8 Si les juges font droit à toutes les objections de l'Accusation,  
9 ils devraient aussi faire droit à nos objections lorsqu'elles  
10 portent sur les mêmes points. Il s'agit d'un nombre incalculable  
11 de questions orientées qui ont été posées.  
12 M. DE WILDE D'ESTMAEL:  
13 Monsieur le Président, je vais couper cette question en deux et  
14 revenir à la question initiale.  
15 Q. Pourquoi était-il mal considéré d'appartenir à la catégorie  
16 des gens du FUNK?  
17 [14.31.13]  
18 M. ONG THONG HOEUNG:  
19 R. Je n'ai pas de réponse à cette question personnellement.  
20 Après une conversation avec mon épouse, nous avons réfléchi à la  
21 classe à laquelle nous appartenions, parce que nous nous sommes  
22 dit que nous ne pouvions pas être des membres de la bourgeoisie  
23 ou de la petite-bourgeoisie parce qu'on n'avait rien de plus  
24 qu'un sac avec nos effets personnels, comme les paysans pauvres  
25 et les ouvriers. Alors quelle était la différence entre nous et

1 ces gens?

2 Et ma femme m'a dit: "Mais la différence c'est que, nous, nous  
3 sommes allés à l'école et que, eux, ils n'y sont pas allés." Et  
4 je crois que ce qu'elle a dit était exact en fait.

5 Q. Qui dirigeait ou qui supervisait le site de Takhmau quand vous  
6 y étiez?

7 R. Son nom révolutionnaire était Yuth.

8 Q. Est-ce que vous saviez à l'époque de quel organe ou de quel  
9 ministère dépendait le site de Takhmau?

10 R. Non, parce que depuis mon arrivée de l'étranger, moi, j'étais  
11 arrivé en réponse à un appel émis par Ieng Sary, et donc... donc,  
12 dans mon esprit, je me disais que c'était... tout cela relevait de  
13 sa supervision, mais il n'y a aucun élément de preuve qui puisse  
14 étayer ce que je pensais à l'époque.

15 [14.33.42]

16 Q. Merci.

17 Sur place, à Takhmau, est-ce que des gens, des intellectuels qui  
18 étaient là sur place, ont essayé de fuir le camp? Est-ce que  
19 c'est arrivé?

20 R. Oui, il y a une personne, Chang Seng Nong... il s'appelait, qui  
21 venait de France, et il est arrivé dans le même avion que mon  
22 épouse.

23 Et, arrivé à Takhmau, je l'ai vu, il était malade et il n'avait  
24 pas été autorisé à rester dans sa maison, mais dans celle du chef  
25 de camp. Ils l'ont isolé, ils n'ont permis à personne de le

1 contacter.

2 Et un soir, ou un jour, des soldats ont fait sonner la cloche qui  
3 nous appelait à une réunion et ont dit que Chang Seng Nong avait  
4 essayé de s'enfuir de Takhmau et qu'il avait pris la fuite. Ils  
5 ont dit qu'il était un traître. Après cela, on nous a renvoyés à  
6 nos tâches et tout s'est calmé.

7 Mais quelques jours plus tard une rumeur a circulé selon laquelle  
8 il avait été arrêté, mais nous ne l'avons jamais revu. Et tout  
9 s'est calmé à nouveau. Cependant, plus tard, j'ai retrouvé son  
10 nom à S-21.

11 [14.35.52]

12 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous nous dire combien de temps  
13 vous êtes resté approximativement à Takhmau et où vous a-t-on  
14 emmené par la suite?

15 R. ...

16 Q. Je disais, sans consulter le livre, pouvez-vous répondre à la  
17 question? Si vous vous en souvenez.

18 R. En cette fin 76, probablement en octobre-novembre, oui, dans  
19 ces environs-là, octobre-novembre, j'y ai séjourné pendant à peu  
20 près un mois, un peu plus d'un mois, en fait.

21 Q. Et où avez-vous été emmené par la suite, à la fin de ce  
22 mois-là?

23 R. Après ça, notre groupe a été transféré à Boeng Trabek. Nous  
24 avons été envoyés à Boeng Trabek, mais certains membres du groupe  
25 furent envoyés ailleurs.

92

1 À ce moment-là, je ne savais pas où on les envoyait. Plus tard,  
2 j'ai appris qu'ils avaient été emmenés à S-21.

3 [14.37.52]

4 Q. Merci.

5 On va s'attarder quelques instants sur votre premier passage à  
6 Boeng Trabek. Est-ce que sur place vous aviez retrouvé beaucoup  
7 d'amis ou d'intellectuels que vous aviez connus auparavant et  
8 peut-être même dans d'autres camps, comme K-15?

9 R. Oui, lorsque nous sommes arrivés à Boeng Trabek, c'était aux  
10 alentours de novembre de cette année-là, et j'ai appris que K-15  
11 avait été fermé et que tous les Cambodgiens de l'étranger avaient  
12 été rassemblés et envoyés à Boeng Trabek.

13 Q. Y avait-il beaucoup de monde à Boeng Trabek?

14 R. Nous y étions plus nombreux qu'à Takhmau, mais, si l'on fait  
15 la comparaison avec les milliers de personnes arrivées de  
16 l'étranger, c'était moins que ce chiffre-là.

17 [14.39.28]

18 Q. Et, au niveau des gens qui se trouvaient à Boeng Trabek,  
19 est-ce qu'il s'agissait seulement d'intellectuels ou y avait-il  
20 d'autres catégories de personnes?

21 R. Il y avait d'autres catégories. Il y avait quelques cadres  
22 khmers rouges dont les noms m'échappent, et puis, les autres,  
23 c'était des Cambodgiens de l'étranger.

24 Q. Quand vous dites "Cambodgiens de l'étranger", est-ce que... d'où  
25 venaient exactement ces personnes?

93

1 Est-ce qu'ils avaient différentes origines? Enfin, je veux dire,  
2 c'était tous des Cambodgiens, mais venaient-ils de pays  
3 différents?

4 R. Oui, ils venaient de pays différents.

5 La majorité, cependant, venait de France. Un petit nombre était  
6 rentré d'Union soviétique, mais il n'y en avait que très peu de  
7 ceux-là, car la majorité avait disparu.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Je vous remercie, Monsieur le témoin.

10 Je remercie le procureur.

11 Le moment est venu de lever l'audience.

12 Nous allons donc suspendre l'audience jusqu'à 15 heures.

13 Monsieur l'huissier, veuillez s'il vous plaît porter assistance  
14 au témoin pendant la pause et faire en sorte qu'il soit de retour  
15 dans le prétoire à 15 heures.

16 (Suspension de l'audience: 14h41)

17 (Reprise de l'audience: 15h01)

18 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

19 La parole est à l'Accusation pour la poursuite de  
20 l'interrogatoire.

21 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

22 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

23 Monsieur le témoin, nous étions en train de parler du moment où  
24 vous étiez à Boeng Trabek. Vous avez dit que vous étiez arrivé en  
25 novembre 1976 ou aux environs de cette date.



94

1 Q. Est-ce que, sur place, vous avez revu des personnes qui se  
2 trouvaient dans l'avion qui vous avait emmené à Phnom Penh? Vous  
3 aviez parlé d'anciens militaires de la République khmère qui  
4 revenaient des États-Unis.

5 Est-ce que, à Boeng Trabek ou ailleurs, est-ce que vous les avez  
6 revus?

7 M. ONG THONG HOEUNG:

8 R. Non.

9 Q. Est-ce qu'il y avait à Boeng Trabek à cette époque-là  
10 d'anciens diplomates qui s'y trouvaient?

11 R. À l'époque, à Boeng Trabek, il n'y avait pas de diplomates  
12 rentrés de l'étranger.

13 Q. Est-ce que vous connaissiez le nom de code de Boeng Trabek en  
14 76 et 77?

15 R. À l'époque, je ne savais pas. Par la suite, on m'a indiqué le  
16 nom de cet endroit, mais je ne m'en souviens pas.

17 Q. Quelles étaient vos tâches de travail quotidien que vous  
18 deviez accomplir à Boeng Trabek?

19 Et, aussi, pourquoi vous avez dit tout à l'heure que les  
20 conditions de travail et de vie étaient si difficiles sur place?

21 R. Quand j'étais à Takhmau, j'avais le sentiment d'une lutte des  
22 classes et ce sentiment s'est intensifié.

23 Q. Est-ce que vous pourriez préciser ce que vous entendiez par  
24 sentiment d'une lutte des classes?

25 Comment ça se manifestait concrètement, avec notamment les cadres

1 du camp?

2 R. Cette lutte s'est intensifiée et à l'époque on nous disait que  
3 cela correspondait à la ligne du Parti et que nous devions  
4 débusquer l'ennemi à l'intérieur de nous-même. Et c'est au camp  
5 de Boeng Trabek que nous avons commencé à y réfléchir.

6 Quand nous étions à Boeng Trabek, nous savions qu'il y avait des  
7 cocotiers, des noix de coco qui étaient mûres, certaines noix de  
8 coco tombaient par terre, mais on n'était pas autorisé à les  
9 ramasser pour les manger, parce qu'on nous disait que cela  
10 n'était pas conforme aux principes définis par le Parti.

11 Donc la lutte s'est intensifiée et ceux qui avaient ramassé des  
12 fruits pour les manger se sont fait arrêter et ils ont été aussi  
13 convoqués à une réunion, à un rassemblement, au cours duquel ils  
14 ont dû se remodeler dans le contexte de la lutte des classes.

15 Au cours du rassemblement, les gens qui avaient ramassé des  
16 fruits se faisaient arrêter et critiquer par les autres. C'est ce  
17 qu'on appelait la colère dans le cadre de la lutte des classes.

18 Q. À votre connaissance, à ce moment-là, lors de ce premier  
19 passage à Boeng Trabek, comment était organisé le camp?

20 Est-ce qu'il y avait différents groupes et aussi qu'elle était la  
21 structure hiérarchique au sein du camp?

22 [15.08.16]

23 R. En réalité, il y avait une division hiérarchique en plusieurs  
24 groupes et ça fonctionnait comme dans le camp précédent.

25 Il y avait un chef d'équipe et un chef d'équipe adjoint. Tous les

1 intellectuels rentrés de l'étranger étaient désignés pour  
2 superviser différentes équipes et ils devaient faire rapport à  
3 l'Angkar et à l'autorité supérieure. Ceux qui étaient  
4 responsables de chaque équipe devaient faire rapport.  
5 Les responsables de chaque équipe devaient régulièrement faire  
6 rapport à la personne qui était en charge.  
7 Autrement dit, le chef d'équipe devait s'efforcer de complaire au  
8 supérieur. Du coup, une atmosphère de méfiance s'est installée  
9 entre les collègues et les amis. Et voilà l'ambiance qui y  
10 régnait. Je peux souligner que l'atmosphère sur place était bien  
11 plus tendue qu'à K-15.

12 Q. Quels étaient les cadres khmers rouges qui dirigeaient le camp  
13 de Boeng Trabek?

14 Et pouvez-vous nous donner des noms... les noms de ces cadres et  
15 peut-être aussi de certains des intellectuels sur lesquels ils  
16 s'appuyaient pour diriger le camp?

17 R. Je me souviens d'un certain Savan, mais pas des autres cadres.  
18 Il faudrait pour cela que je consulte le livre. J'avais un ami de  
19 l'étranger, Try Meng Huot, qui avait un doctorat en chimie, ainsi  
20 que To Ti Pheak, lequel avait étudié à Pékin, lui avait fait des  
21 études en France avant de poursuivre ses études à Pékin, où il a  
22 obtenu un diplôme en médecine.

23 [15.11.16]

24 Q. Est-ce que vous saviez, à l'époque, qui était le supérieur de  
25 Savan?

97

1 R. J'ai seulement entendu parler de l'Angkar, mais j'ignorais  
2 absolument qu'est-ce qu'était l'Angkar et qui était l'Angkar.

3 Q. Durant ce premier séjour à Boeng Trabek, est-ce que des  
4 personnes ont été emmenées hors du camp, à cette époque, et  
5 est-ce que c'était fréquent?

6 R. Oui, souvent des gens étaient emmenés hors du camp.

7 Je ne me souviens pas du nom de ceux qui se sont fait emmenés,  
8 mais je peux dire que ça se produisait souvent, très souvent.

9 Ç'a été le dernier camp où on nous a envoyés avant que nous  
10 n'allions dans les Terres rouges. Là, certains ont été emmenés,  
11 mais je ne me souviens que de quelques un d'entre eux, notamment  
12 Ros Sarin, qui m'était apparenté par alliance, M. Phung Ton,  
13 Chhouk Meng Mao, ainsi que d'autres donc le nom ne me reviens pas  
14 comme ça à chaud.

15 [15.13.05]

16 Q. Et dans quelles circonstances étaient-ils emmenés?

17 Est-ce qu'on leur disait où ils allaient?

18 R. Pour autant que je sache, aucune information n'a été donnée au  
19 sujet du transfert de ces gens.

20 Quant aux membres de ma famille, le frère Ros Sarin, j'ai pensé  
21 qu'il avait été transféré ailleurs parce que c'était l'ancien  
22 directeur de l'aéroport international de Pochentong.

23 À l'époque, nous pensions qu'il allait se faire transférer  
24 ailleurs, compte tenu des fonctions qu'il avait occupées  
25 auparavant.

98

1 Q. Est-ce qu'à ce moment-là, au camp de Boeng Trabek, se trouvait  
2 quelqu'un dénommé Khuon David? Est-ce que ça vous dit quelque  
3 chose?

4 R. Khuon David était l'un de mes amis, mais je ne me souviens pas  
5 bien des événements. Je ne sais plus bien s'il a été emmené du  
6 camp de Boeng Trabek ou de K-15. Par la suite, j'ai appris que  
7 son nom figurait dans une liste de S-21.

8 [15.15.13]

9 Q. Et M. Krin Lean, est-ce que vous l'avez jamais vu dans l'un de  
10 ces sites ou dans un de ces camps - Krin Lean?

11 R. Monsieur Krin Lean, je l'ai vu la dernière fois à Boeng  
12 Trabek. D'après mes souvenirs, à l'époque, Phum avait convoqué  
13 une réunion générale à l'imprimerie près de Boeng Trabek, et  
14 après cette réunion générale il a été emmené.

15 Phum est arrivé avec deux autres officiels, ils l'ont emmené. Je  
16 l'ai ainsi rencontré ce jour-là pour la première et la dernière  
17 fois.

18 Q. À quel titre Phum avait convoqué une réunion? Vous avez dit  
19 tout à l'heure que c'était Savan qui dirigeait Boeng Trabek, donc  
20 pourquoi Phum avait convoqué une réunion lorsque vous étiez à  
21 Boeng Trabek?

22 [15.16.44]

23 R. Je n'ai pas non plus compris, mais Phum était chargé de nous  
24 superviser à K-15. J'ignore pourquoi il a convoqué cette réunion  
25 cette fois-là, mais d'après mes souvenirs, à l'époque, à la

99

1 réunion Phum a affirmé que lui-même était terrifié, car il y  
2 avait une lutte interne au sein du Parti. Cela m'a rappelé le  
3 régime d'Hitler, car à cette époque-là les gens s'entretuaient.  
4 Q. Merci.

5 Vous avez mentionné être parti ensuite vers les Terres rouges -  
6 ou Dei Kraham -, pourriez-vous nous dire à peu près combien de  
7 temps vous avez passé sur place et où ça se trouve au Cambodge?

8 R. Nous sommes partis pour les Terres rouges en décembre 76. Je  
9 suis resté là-bas deux ou trois mois avant la chute du régime du  
10 Kampuchéa démocratique. Je ne me souviens pas la date exacte.

11 Q. Donc, si j'ai bien compris la traduction, à partir de décembre  
12 76 jusque deux ou trois mois avant la chute du régime, d'accord.  
13 Est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi vous êtes parti aux  
14 Terres rouges et qu'est-ce qu'on vous a fait faire une fois sur  
15 place? Que deviez-vous faire?

16 [15.19.09]

17 R. Quand je suis arrivé à Boeng Trabek, j'y suis resté peu de  
18 temps. Ensuite, on nous a demandé de rédiger notre biographie, et  
19 notre nom figurait dans la liste de ceux envoyés aux Terres  
20 rouges.

21 On devait inscrire son nom dans cette liste, on m'a demandé de le  
22 faire, je ne sais pas pourquoi. On m'a dit qu'il fallait se  
23 porter volontaire. Aux Terres rouges, il y avait beaucoup de  
24 fruits, des pommes de terres, du manioc et autres.

25 Ils nous ont donc demandé de nous porter volontaire pour y aller

100

1 et frère Ieng... Ros Sarin a été le premier à se porter volontaire  
2 pour s'inscrire. Il m'a demandé de m'inscrire moi aussi. À  
3 l'époque, j'étais très prudent, on nous racontait de belles  
4 histoires, mais je me disais qu'il y avait peut-être anguille  
5 sous roche et je conservais certains soupçons.

6 J'ai fini par m'inscrire avec d'autres dans cette liste des gens  
7 à être transférés vers les Terres rouges.

8 Q. Et, avant de revenir à vos activités sur place, pouvez-vous  
9 nous dire où c'était situé, les Terres rouges, au Cambodge? Dans  
10 quelle région, s'il vous plaît?

11 [15.21.15]

12 R. Nous sommes partis le soir. Ceux qui connaissaient la  
13 géographie m'ont dit que c'était près de Stueng Trang. Quand on  
14 est arrivé aux Terres rouges, on a dû passer par une plantation  
15 d'hévéas.

16 Le lendemain, nous sommes arrivés au bureau 17. Ensuite, nous  
17 avons rencontrés le dénommé Kan ainsi que d'autres, lesquels  
18 étaient venus nous accueillir.

19 Ils nous ont dit avoir connu de hauts dirigeants en grand nombre  
20 comme Hou Youn, ainsi que des ministres du régime précédent,  
21 lesquels avaient habités sur place.

22 Je suis donc arrivé là-bas. Il y avait là-bas B-20 et B-70. Il y  
23 avait un bureau pour les cadres et un autre bureau, B-18.

24 L'endroit se trouvait dans la forêt, c'était au-delà de la  
25 plantation d'hévéas, mais j'ignorais absolument l'emplacement

101

1 géographique exact.

2 Je ne peux donc pas être plus précis que cela dans ma réponse.

3 [15.22.56]

4 Q. Et donc, en très bref, en quoi consistait votre travail sur  
5 place?

6 R. Le premier travail consistait à défricher pour planter des  
7 pommes de terre.

8 Q. Est-ce que sur place... pouvez-vous nous dire comment était la  
9 discipline et aussi si des gens ont disparu de cet endroit?

10 [15.24.07]

11 R. Dans les Terres rouges, en général, les conditions de vie  
12 étaient un peu meilleures, car nous avons accès à des pommes de  
13 terre et à d'autres plantes.

14 Nous pouvions nous déplacer librement. Nous avons accès à des  
15 ruisseaux, à de l'eau. Donc, dans l'ensemble, les conditions de  
16 vie étaient meilleures qu'à Boeng Trabek.

17 Pour ce qui est des cadres et des responsables khmers rouges,  
18 là-bas ils étaient plus polis et ils nous traitaient de manière  
19 plus amicale. C'était la première fois que nous bénéficions de  
20 ce type d'hospitalité et que nous recevions un traitement  
21 correct.

22 Le premier jour de notre arrivée aux Terres rouges, certains ont  
23 été emmenés, il y a eu un incident dont j'ai gardé la mémoire  
24 jusqu'à ce jour.

25 C'est que deux neveux et nièces de Ieng Sary et Ieng Thirith ont



102

1 été emmenés. Ensuite, Ham Sokong lui aussi s'est fait emmener,  
2 mais séparément. En à peine une semaine, trois personnes ont été  
3 emmenées des Terres rouges.

4 Sokong avait été ingénieur en France, il était dans le bâtiment  
5 pour les internationaux. Quand il s'est fait emmener, il m'a vu  
6 et il a pris congé de moi. Et ensuite d'autres aussi ont été  
7 emmenés.

8 À chaque fois qu'ils emmenaient des gens, ils nous demandaient de  
9 préparer à manger, du poulet par exemple, des victuailles, pour  
10 ceux qui partaient. On leur offrait donc du poulet et de bonnes  
11 choses à manger pour leur départ. C'était un geste d'amitié  
12 envers eux.

13 D'après mes souvenirs, une centaine de personnes ont été emmenées  
14 durant mon séjour sur place. J'ignorais où ces gens étaient  
15 emmenés.

16 [15.27.03]

17 Q. Est-ce que vous savez si les neveux et nièces de Ieng Thirith  
18 et Ieng Sary figuraient parmi ces cent personnes qui ont disparu  
19 ou bien les a-t-on retrouvés par la suite?

20 R. Quand nous avons quittés les Terres rouges, nous sommes allés  
21 travailler au bureau de Tuol Sleng, nous avons vu le nom de  
22 certains Cambodgiens rentrés de l'étranger, mais je n'ai pas  
23 retrouvé le nom de ceux qui avaient été emmenés des Terres  
24 rouges.

25 Je m'interrogeais, je me demandais où ces gens avaient été

103

1 emmenés. Nous savions qu'ils avaient disparu, mais par la suite  
2 nous avons découvert que seuls deux d'entre eux avaient survécu.  
3 La nièce de Mme Ieng Thirith, qui a survécu jusqu'à ce jour - il  
4 y avait deux nièces -, quant au reste, ils étaient morts.

5 Q. Et donc à l'époque vous ne le saviez pas, c'est bien ça?

6 À la fin de votre séjour aux Terres rouges, est-ce qu'on vous a  
7 dit si vous étiez maintenant enfin rééduqué?

8 Est-ce que, au bout de ces longs mois, est-ce qu'on a évalué le  
9 niveau de votre rééducation ou avez-vous dû continuer encore  
10 votre rééducation ailleurs?

11 [15.28.55]

12 R. Permettez-moi de préciser les choses: quand nous avons appris  
13 la disparition de certaines personnes aux Terres rouges, en 79,  
14 quand j'ai été transféré au bureau de S-21 pour y travailler, il  
15 y avait un ancien médecin qui avait travaillé avec les Khmers  
16 rouges. Il nous a dit que mes amis avaient été exécutés dans la  
17 forêt de Prey Kong, je ne l'ai pas cru. En fait, Prey Kong se  
18 trouvait à une demi-heure de route des Terres rouges et je me  
19 suis demandé pourquoi ils avaient tué ces gens. Je n'arrivais pas  
20 à y croire.

21 Ensuite, en 2000, je suis arrivé là-bas avec Henri Locard et avec  
22 un photographe. J'ai aussi emmené mes enfants et j'ai interrogé  
23 les gens qui habitaient sur place, et ils nous ont dit eux aussi  
24 que Prey Kong était un endroit qui était resté notoire pour les  
25 exécutions de Cambodgiens qui y avaient eu lieu.

104

1 Ils nous ont montré certains objets, mais je ne savais pas  
2 exactement de quoi il en retournait ni où les gens avaient été  
3 exécutés exactement.

4 Parmi ceux qui ont disparu des Terres rouges, eh bien, tous sont  
5 mort sauf deux nièces de Ieng Sary, et jusqu'à ce jour je ne sais  
6 pas où ils ont été emmenés ni où ils ont été exécutés.

7 Pourriez-vous répéter la deuxième partie de votre question?

8 [15.31.34]

9 Q. Oui, je voulais savoir si à la fin de votre séjour aux Terres  
10 rouges, de votre travail aux Terres rouges, est-ce que les cadres  
11 khmers rouges ont considéré que vous étiez rééduqué et... ou bien  
12 est-ce que vous avez encore été transféré ailleurs pour  
13 poursuivre votre rééducation?

14 R. Après ce que je... je savais... d'après ce que j'ai su, à  
15 l'époque, on nous a dit: "L'Angkar a besoin de vous, frères, vous  
16 devez rentrer à Phnom Penh".

17 Et c'est comme ça que nous nous sommes retrouvés sur la route de  
18 Phnom Penh en camion, et donc on n'a pas terminé les phases de  
19 session d'étude et de rééducation.

20 Q. Et à Phnom Penh qu'est-il arrivé? Ou vous a-t-on conduit?

21 [15.32.59]

22 R. Lorsque nous sommes arrivés à Phnom Penh, après être descendu  
23 du bateau près du Palais royal, on nous a emmenés dans une maison  
24 où des ingénieurs coréens et japonais avaient séjourné  
25 antérieurement, près de Wat Phnom, et il y avait une... Cheap qui

105

1 nous a emmenés jusque-là, donc, c'était l'"association"... en fait  
2 de Ieng Sary... et "ils" nous ont dit que Ieng Sary "lui" avait  
3 donné l'ordre d'aller nous emmener nous reposer dans cet endroit.  
4 Il était déjà tard le soir.

5 [15.33.52]

6 Q. Est-ce que vous êtes restés là jusqu'à la fin, jusqu'au moment  
7 où les Vietnamiens sont arrivés, ou bien c'était juste temporaire  
8 et vous avez poursuivi ensuite votre route?

9 R. Nous n'y sommes restés qu'une seule nuit.

10 Cependant, au cours de cette nuit-là, Ieng Sary est venu nous  
11 rencontrer, mais je dormais à ce moment-là. Il a rencontré  
12 d'autres personnes qui m'ont ensuite dit que Ieng Sary était venu  
13 nous rencontrer, qu'il nous a demandé où nous étions au cours des  
14 années écoulées... et qui nous avait envoyés avec Dei Kraham, et  
15 quelle était la situation à Dei Kraham, donc aux Terres rouges.  
16 Et donc c'était une conversation à bâtons rompus avec certains  
17 d'entre nous, de frère à frère.

18 Q. Merci.

19 Et donc, après cette nuit-là, où avez-vous été affecté?

20 R. Après ce soir-là, nous avons été envoyés à Boeng Trabek.

21 D'abord, on nous a fait rester à B-30, il y avait les sections  
22 B-32 et B-31 au sein de... dans l'enceinte de Boeng Trabek.

23 Q. Est-ce que ces dénominations... est-ce que ces dénominations  
24 existaient déjà avant ou bien est-ce que c'étaient de nouvelles  
25 dénominations et qui travaillait dans ces trois différentes

106

1 sections, B-30, B-31, B32, à l'époque?

2 R. L'organisation était quelque peu différente de ce qu'elle  
3 était lors de mon séjour précédent, c'est-à-dire avant d'être  
4 envoyé à Dei Kraham. On nous a dit que notre groupe était sous la  
5 direction de Ieng Sary.

6 Q. Et vous apparteniez alors... à ce moment-là, est-ce qu'on vous a  
7 placés dans B-30, dans B-31 ou B-32? Et avec quelle catégorie de  
8 personnes?

9 R. J'ai été placé à B-30 pendant un certain temps, puis j'ai été  
10 transféré à B-32, où je me suis retrouvé avec les anciens  
11 diplomates.

12 À ce moment-là, on m'avait dit que je m'étais rééduqué lors de  
13 mon séjour à Dei Kraham, ce qui expliquait pourquoi j'avais été  
14 transféré et hébergé avec le groupe diplomatique.

15 À B-30, parfois, les gens étaient transférés vers B-31 et puis  
16 étaient envoyés pour travailler à B-4. Cela signifiait qu'ils ne  
17 s'étaient pas encore rééduqués.

18 [15.38.19]

19 Q. Et les cadres khmers rouges qui dirigeaient Boeng Trabek se  
20 trouvaient dans B-30, B-31 ou B-32?

21 R. Je ne me souviens pas s'il y avait d'autres cadres khmers  
22 rouges mis à part Ieng Sary et ses proches.

23 De temps à autre, il nous apportait du poisson et d'autres  
24 aliments, et donc, en fait, il "a" assuré que nous ayons une  
25 nourriture suffisante.

107

1 Les conditions de travail étaient beaucoup moins intensives et  
2 les jeunes dont les parents diplomates avaient été tués étaient  
3 préparés pour faire des études afin de pouvoir recevoir les hôtes  
4 étrangers qui voulaient visiter le Cambodge.

5 Et donc la situation à ce moment-là semblait avoir changé. Nous  
6 n'étions plus forcés de travailler aussi dur que possible,  
7 quoique nous ayons toujours à travailler, mais les conditions  
8 étaient beaucoup moins intensives.

9 Q. Est-ce qu'au moment où vous revenez alors à Boeng Trabek...  
10 Savan, qui dirigeait Boeng Trabek à l'époque, était-il encore là?  
11 [15.40.03]

12 R. J'ai entendu parler de lui, soit qu'il avait été arrêté par  
13 l'Angkar... lors de mon arrivée, j'avais entendu ça. C'est-à-dire  
14 que l'Angkar l'avait emmené, c'est ce que j'ai entendu dire.

15 Q. Est-ce que vous avez assisté ou participé à des réunions avec  
16 Ieng Sary lorsque vous étiez à Boeng Trabek?

17 R. J'ai participé à deux réunions.

18 Q. Commençons par la première: à quel endroit a eu lieu cette  
19 réunion et à peu près combien de temps après que vous soyez  
20 arrivé à Boeng Trabek?

21 R. Ça s'est déroulé dans une salle à Boeng Trabek. C'était une  
22 réunion d'une seule journée. Je ne me souviens pas exactement du  
23 moment de la journée, mais c'était... c'était une réunion qui a  
24 duré une journée.

25 Q. Et qui, à l'époque, a assisté à cette réunion?

108

1 Est-ce que c'était l'ensemble des personnes qui travaillaient à  
2 B-30, B-31 et B-32?

3 [15.42.10]

4 R. La première réunion, si j'ai bon souvenir, était une réunion  
5 ouverte à tous, donc B-30, B-31 et B-32, et ceci, afin qu'il  
6 puisse faire son exposé.

7 Et c'était également la première fois, avant mon transfert à  
8 B-32... la première fois que j'ai pu voir des anciens diplomates  
9 que je connaissais auparavant comme Sarin Chhak, Chem Snguon, Hor  
10 Namhong, etc. Et c'est à cette réunion-là que je les ai  
11 rencontrés.

12 Q. Et Ieng Sary a fait un exposé: de quel sujet particulier vous  
13 souvenez-vous qu'il ait parlé à ce moment-là?

14 R. Le thème dont je me souviens lors de cette première réunion  
15 portait sur la situation en cours au Cambodge.

16 Ensuite, il nous a parlé de la résistance contre le Vietnam, je  
17 me souviens clairement de ce thème, et il nous a dit: "Ne vous  
18 inquiétez pas, il est certain que nous allons gagner".

19 Q. Est-ce que l'aspect sécurité a été abordé et est-ce qu'il  
20 aurait parlé de traîtres?

21 [15.44.07]

22 R. Il a parlé des traîtres, mais je ne me souviens pas exactement  
23 s'il en a parlé lors de la première ou lors de la deuxième  
24 réunion.

25 Il a parlé de la sécurité, des arrestations, et à ce moment-là il

109

1 a parlé de To Ti Pheak.

2 Avant d'aller à Dei Kraham, sept personnes étaient membres du  
3 comité de Boeng Trabek, et Van Piny, que je connaissais depuis  
4 longtemps, depuis mon séjour à Paris, avait été impliqué ou mis  
5 en cause dans deux documents. Et il nous a dit pour que quelqu'un  
6 puisse être accusé il fallait qu'il y ait au moins trois  
7 documents de mise en cause. Mais à ce moment-là, moi, je ne  
8 connaissais rien de ces documents de mise en cause.

9 Il a également dit qu'il défendrait nos camarades issus de  
10 l'étranger parce qu'il a dit qu'il ne voulait pas croire que nous  
11 puissions tous être des traîtres et qu'il défendrait notre groupe  
12 venu de l'étranger, disant qu'il nous défendrait toujours, c'est  
13 ce dont je me souviens.

14 Q. Si j'ai bien entendu votre dernière phrase, il a dit - vous me  
15 corrigerez si c'est faux - que tous les intellectuels revenus de  
16 l'étranger n'étaient pas, donc, tous des traîtres: c'est ça que  
17 j'ai entendu?

18 [15.46.23]

19 R. Oui, Ieng Sary a dit cela.

20 Il a dit qu'il leur avait toujours dit - donc d'autres personnes  
21 - qu'il n'était pas possible que tous les gens qui revenaient de  
22 l'étranger aient pu être des traîtres.

23 Q. Concernant Van Piny, vous avez parlé du fait qu'il avait été  
24 mis en cause dans plusieurs documents: est-ce que Ieng Sary a dit  
25 si cette personne avait été... avait fait l'objet d'une



110

1 arrestation?

2 R. À cette époque, alors que j'étais dans la réunion, je n'étais  
3 pas au courant de l'existence de S-21, donc je ne savais pas  
4 vraiment ce que tout cela signifiait.

5 Tout... je ne... tout ce que je savais, c'était que Van Piny avait  
6 été mis en cause dans deux documents. Je ne savais pas quels  
7 étaient ces documents. Je ne connaissais pas la signification de  
8 cette déclaration.

9 Q. Est-ce que Ieng Sary a parlé d'accusations contre ce Van Piny  
10 et de quoi il était accusé ou bien n'en a-t-il pas parlé?

11 [15.48.11]

12 R. D'après ce dont je me souviens, Ieng Sary a seulement dit  
13 qu'il y avait deux documents qui le mettaient en cause. Je n'ai  
14 pas souvenir qu'il ait dit autre chose à ce sujet.

15 En ce qui concerne To Ti Pheak, il a dit que To Ti Pheak était un  
16 membre du Guomindang, payé par le Guomindang.

17 Q. Lorsque vous avez quitté Boeng Trabek pour les Terres rouges,  
18 donc, Savan était toujours à la tête... et quand vous êtes revenu  
19 il n'y était plus.

20 Est-ce que vous avez jamais entendu Ieng Sary, lors de ces  
21 différentes réunions, parler de Savan et du sort qui lui avait  
22 été réservé?

23 R. Oui, je me souviens que Ieng Sary a dit que Savan était un  
24 traître.

25 Q. Est-ce qu'il a précisé de quel type de traître il s'agissait?

111

1 R. À ce moment-là, je n'avais pas envie d'en savoir plus et je ne  
2 savais pas que si une personne était accusée de trahison elle  
3 serait emmenée et exécutée. Je n'avais pas saisi la situation. Je  
4 n'étais pas au courant des assassinats.

5 [15.50.22]

6 Q. Est-ce que lors de ces réunions vous auriez entendu Ieng Sary  
7 parler d'autres personnes, faire des commentaires par exemple sur  
8 Lean Sirivut?

9 R. Je ne suis pas sûr si ce sont des amis ou des tiers qui m'en  
10 ont parlé, mais on m'a dit que Lean Sirivut avait rejoint un  
11 réseau de la CIA.

12 Alors, ça me semblait quelque peu exagéré, à moi personnellement,  
13 mais j'ai entendu formuler cette accusation à ce moment-là, mais  
14 je ne serais pas en mesure de vous dire qui m'en a parlé.

15 Lean Sirivut avait été accusé d'être un agent de la CIA; et Lean  
16 Sirivut, en fait, était un cousin de Suon Sikooun. Mais je  
17 n'avais pas une vue claire de la situation à l'époque et, avant  
18 d'aller à S-21, je n'avais pas réussi à saisir la situation.  
19 Je ne pouvais pas m'imaginer que ces gens étaient emmenés pour  
20 être exécutés.

21 Q. Merci.

22 Oui, je vous demandais bien de faire la distinction, donc, entre  
23 ce que vous avez entendu dire Ieng Sary et ce que vous avez  
24 constaté par la suite.

25 Dernière chose, Monsieur le témoin, concernant le thème du

112

1 Vietnam, vous souvenez-vous de ce que Ieng Sary a dit lors de  
2 cette réunion-là ou lors de la suivante?

3 [15.52.22]

4 R. Pas grand-chose à ajouter.

5 Ce que j'ai compris à ce moment-là, c'est que l'on devait  
6 s'engager dans une bataille intense avec le Vietnam, mais je ne  
7 peux pas ajouter quoi que ce soit, c'est tout ce dont je me  
8 souviens.

9 Q. Durant cette période et jusqu'au moment où vous avez dû  
10 quitter Phnom Penh, avez-vous continué alors à travailler à Boeng  
11 Trabek?

12 [15.53.34]

13 R. Dans la soirée du 6 janvier... au matin, je m'en souviens  
14 clairement, So Hong est venu nous dire de nous préparer pour  
15 quitter Boeng Trabek. D'abord, il nous a dit que les hommes  
16 partiraient en premier lieu pour une période temporaire.

17 Donc, nous nous sommes préparés à prendre le départ.

18 Et dans la nuit du 6 nous sommes allés à la gare, mais il y avait  
19 pas de train, donc on est rentrés à Boeng Trabek. Et le matin du  
20 7 nous sommes... nous avons... nous sommes tous partis, les hommes,  
21 les épouses, les membres de la famille, et nous avons été emmenés  
22 à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge. C'est comme ça  
23 que ça s'est passé.

24 Mais pendant le trajet j'entendais les explosions. À Phnom Penh,  
25 le train avait été bloqué sur la voie, on a attendu longtemps,

113

1 mais au bout du compte le train n'a pas réussi à aller plus loin.

2 Donc, on nous a dit de continuer à pied et de vivre dans les

3 coopératives. On a donc été dispersés dans les différentes

4 coopératives.

5 C'était près de la voie ferrée, à Romeas Haek, mais je ne me

6 souviens pas exactement du nom du lieu.

7 Q. Merci.

8 Alors, toute dernière question, Monsieur le témoin: au moment où

9 vous quittez Phnom Penh en train et vous devez transiter par ces

10 coopératives, est-ce que Ieng Sary était avec vous ou avait-il

11 déjà quitté Phnom Penh?

12 Q. Non, il y avait aucun responsable khmer rouge avec nous. Il

13 n'y avait que nous, c'est-à-dire les Cambodgiens revenus de

14 l'étranger.

15 Il n'y avait aucun représentant de l'Angkar, personne qui se soit

16 chargé de nous, et donc nous nous sommes répartis en petits

17 groupes et nous sommes allés vivre dans les différentes

18 coopératives, simplement pour assurer notre survie.

19 [15.57.04]

20 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

21 Merci infiniment d'avoir répondu à toutes mes questions, Monsieur

22 le témoin.

23 Monsieur le Président, j'en ai terminé avec mes questions.

24 Je laisserai donc la place aux parties civiles demain matin.

25 Merci beaucoup.

114

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Monsieur le coprocurateur.

3 Merci, Monsieur le témoin.

4 Le moment est venu pour lever l'audience pour aujourd'hui.

5 Nous nous retrouverons demain le 9 août 2012 à partir de 9 heures

6 et nous continuerons à entendre le témoignage de Ong Thong

7 Hoeung, qui sera interrogé par les coavocats des parties civiles

8 le matin et pendant l'après-midi par l'équipe de la défense,

9 d'abord celle de Nuon Chea.

10 Monsieur, votre témoignage n'est pas encore terminé. Nous vous

11 invitons donc à revenir demain pour la poursuite de votre

12 audition.

13 Monsieur l'huissier de séance, veuillez s'il vous plaît apporter

14 une assistance en collaboration avec l'unité WESU et faire en

15 sorte qu'il puisse revenir ici demain matin.

16 Veuillez ramener, Messieurs de la sécurité, l'accusé au centre de

17 détention et faire en sorte qu'il soit de retour dans le prétoire

18 pour 9 heures demain matin.

19 L'audience est levée

20 (Levée de l'audience: 15h58)

21

22

23

24

25